



# Rapport d'Orientation Budgétaire

2024





# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>DES DÉFIS A RELEVER</b>	<b>5</b>
I.	UNE ADAPTATION NÉCESSAIRE	6
II.	LE VAUCLUSE, TOUJOURS DANS L'ACTION	11
IV.	PRÉSERVER DES MARGES DE MANŒUVRE DANS UN CONTEXTE DÉGRADÉ	15
V.	PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2024-2026	18
VI.	UNE NÉCESSAIRE OPTIMISATION DES MOYENS HUMAINS	23
<b>2</b>	<b>MAINTENIR LE CAP AU BÉNÉFICE DE NOTRE TERRITOIRE</b>	<b>29</b>
	<b>POUR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DU VAUCLUSE</b>	<b>30</b>
I.	LA POURSUITE DES GRANDS TRAVAUX	30
II.	FAIRE RIMER MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	33
III.	LES COLLÈGES – UN ENJEU MAJEUR POUR LE VAUCLUSE	39
IV.	CONCILIER PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	43
V.	NOTRE PATRIMOINE NATUREL AU CŒUR DE L'ACTION DU DÉPARTEMENT	45
VI.	L'ATOUT DU NUMÉRIQUE POUR LE VAUCLUSE	47
	<b>POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES VAUCLUSIENS</b>	<b>49</b>
I.	RICHESSES CULTURELLES ET MÉMOIRE DE NOTRE TERRITOIRE	49
II.	UN ÉVÉNEMENT SPORTIF MAJEUR AU BÉNÉFICE DES VAUCLUSIENS	51
	<b>POUR UN DÉVELOPPEMENT CONCERTÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE</b>	<b>53</b>
I.	AGIR EN SYNERGIE AVEC TOUS LES TERRITOIRES	53
II.	CONFORTER LES DOMAINES D'EXCELLENCE DU VAUCLUSE	55
	<b>POUR UNE RÉDUCTION DE TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ</b>	<b>58</b>
I.	INVESTIR POUR L'INSERTION PAR LE RETOUR À L'EMPLOI	58
II.	FACILITER AUTANT QUE POSSIBLE LES PARCOURS D'INSERTION	60
III.	FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT ET SOUTENIR LES JEUNES EN DIFFICULTÉ	61
IV.	RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE	62
V.	MIEUX VIVRE DANS SON LOGEMENT	63
	<b>POUR UNE EXIGENCE DE PROTECTION EN FAVEUR DE TOUS LES VAUCLUSIENS</b>	<b>65</b>
I.	POURSUIVRE L'EXTENSION DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ	65
II.	AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS ENFANTS	66
III.	ACCOMPAGNER AU MIEUX LE VIEILLISSEMENT DE NOS AÎNÉS	68
	<b>POUR UN FONCTIONNEMENT OPTIMISÉ DE L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE</b>	<b>71</b>
I.	RÉDUIRE LE RISQUE INFORMATIQUE	71
II.	CONCILIER COMMANDE PUBLIQUE SÉCURISÉE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	72
III.	LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES CITOYENS ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	73





# 1. DES DÉFIS A RELEVER

# I – UNE ADAPTATION NÉCESSAIRE

## 1. LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

La crise pétrolière de 1973 a marqué la fin des trente glorieuses. Elle a, par ailleurs, accéléré la prise de conscience que nos ressources ne sont pas infinies. Cette réalité est d'autant plus inquiétante que la population mondiale est passée de 3,7 milliards voici 50 ans à presque 8 milliards d'êtres humains aujourd'hui.

La conjugaison de la forte croissance démographique et des activités anthropiques qui en découlent a accéléré le changement climatique et a contribué à accélérer les mesures qui commencent à être prises pour tenter d'endiguer le phénomène. ■

## 2. DES SOURCES D'ÉNERGIES NOUVELLES ET DIVERSIFIÉES



Pour y parvenir, l'objectif de décarbonation assigné par les États, la voie du tout électrique comme celle du tout numérique empruntées ces dernières années posent aussi question pour la planète, notamment, des pollutions engendrées tant pour extraire les métaux rares nécessaires à leur exploitation, que les centres de données toujours plus gigantesques et énergivores.

Plus qu'une solution unique, il est nécessaire de constituer un véritable panier énergétique permettant de diversifier le risque lié à la pénurie et donc aux spéculations. Il est tout aussi impératif de mieux valoriser la recherche afin de se donner tous les moyens de développer dans les meilleurs délais des sources d'énergie décarbonées. Bénéficiant de conditions géographiques extraordinaires, la Provence a vu ainsi s'installer la première centrale osmotique dans le delta du Rhône permettant de produire prochainement de « l'hydrogène vert ».

Fort de ses atouts, le Vaucluse doit rester une terre d'excellence capable d'attirer et de conjuguer les talents au service de la préservation de l'environnement. La centrale solaire flottante « O'mega1 », installée à Piolenc depuis 2019 en vue de produire de l'électricité bas carbone, le parc photovoltaïque de Pernes-les-Fontaines, ou l'installation récente sur Avignon de « Be Energy », usine dédiée à la régénération des batteries, illustrent parfaitement l'esprit entrepreneurial et novateur qui anime le Vaucluse dans la transition énergétique.

De longue date, le Département de Vaucluse reste très attentif à ces questions environnementales. Il a inscrit son action dans le respect de l'environnement et de sa biodiversité pour lesquels la valorisation des espaces naturels sensibles, l'accompagnement des deux parcs naturels existant sur son territoire, ou plus simplement la politique de fauchage raisonné, la promotion des circuits de proximité ne



constituent que quelques exemples. A sa mesure, il a mené ces dernières années des actions d'information, d'incitation à des gestes simples du quotidien pour l'ensemble de ses 2700 agents et leur a octroyé aujourd'hui des compensations financières dans le cadre de la mobilité durable, il a diversifié en verdissant son parc automobile, aidé les territoires à la replantation d'arbres dont nous savons qu'ils contribuent à baisser la température environnante de quelques degrés, aidé au financement de la rénovation énergétique. Le Département détient également un patrimoine important constitué d'in-

frastructures, bâtiments et divers réseaux permettant d'exercer ses missions de service public. Il s'est déjà engagé dans des mesures de prévention pour réduire l'impact des événements climatiques qui pourraient affecter ces équipements publics.

Les différentes actions qui seront menées les prochaines années restent empreintes de cette volonté de préserver notre environnement et infusent les différentes politiques publiques qui sont présentées dans la seconde partie du ROB 2024. ■

### 3. DE CRISE EN CRISE

Depuis 2020, nous traversons une période jalonnée de crises économiques, financières, sanitaires, sociales. A la pandémie de la Covid 19 se sont ajoutées rapidement de multiples tensions géopolitiques, d'une rare intensité sur l'ensemble des continents, aboutissant à la guerre, dont le conflit russo-ukrainien constitue malheureusement le fait le plus marquant et le plus impactant de ces derniers mois.

Cette guerre aux frontières de l'Europe s'est rapidement traduite par une crise économique marquée par le retour d'une inflation importante, inflation déjà émergente lors de la reprise dite « post Covid » à l'été 2021. Conséquence d'une demande accrue et d'une offre parfois volontairement contrôlée, le renchérissement des matières premières et des énergies, notamment, a engendré un niveau d'inflation jamais atteint depuis 30 ans, ainsi qu'un change-

ment drastique dans la conduite des politiques monétaires menées par les banques centrales. Le taux des emprunts à 15 ans est ainsi passé de 0,56 % en 2020 à 4,18 % en août 2023. A titre d'exemple, pour un emprunt de 10 M€ en 2020, les intérêts du prêt correspondaient à 0,5 M€ ; aujourd'hui ils s'élèvent à 3,3 M€, soit quasiment sept fois plus.

Pour aider l'ensemble des acteurs économiques, qu'ils soient collectivités, entreprises ou particuliers, l'État français, comme la plupart des Etats modernes dans le monde, est intervenu dans les rouages de l'économie sous diverses formes (subventions, prêts remboursables, boucliers tarifaires...) se traduisant au final par un déficit budgétaire toujours plus marqué et un niveau d'endettement abyssal générant, du fait de la hausse des taux, une charge d'intérêts jamais atteinte. ■





## 4. IMPACT SUR LES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE



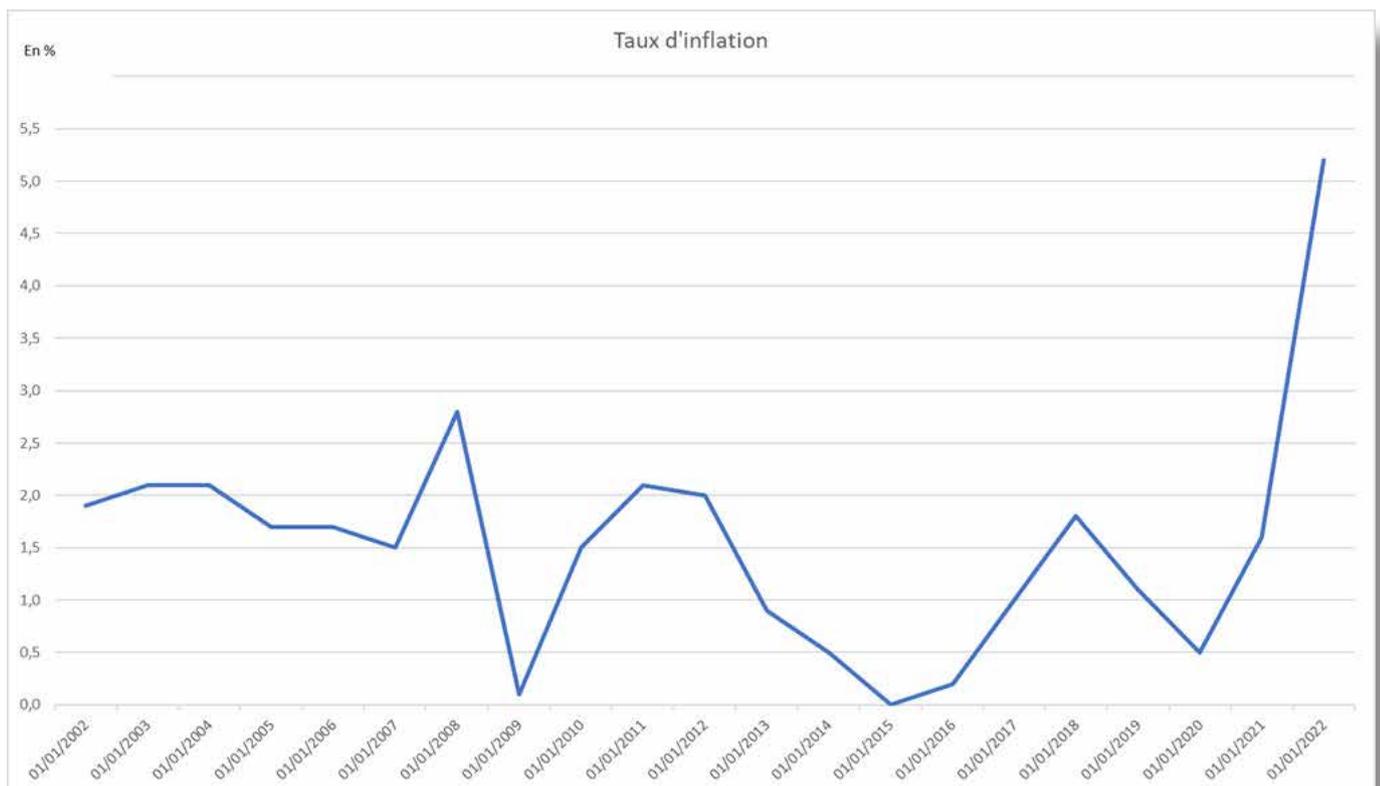
Les conséquences multiples, directes ou induites, de la guerre en Ukraine ont eu un impact fort sur les économies mondiales.

En France, la croissance du PIB ne serait que de 0,7 %

environ en 2023 et attendue à hauteur de +1% en 2024 et +1,5 % en 2025. La Banque de France attribue ce faible regain d'optimisme pour les deux prochaines années à la normalisation de la situation énergétique. Les prix se calmeraient fortement après leur flambée dans le sillage du déclenchement de la guerre en Ukraine, et le risque d'une rupture d'approvisionnement s'éloignerait.

La consommation des ménages, en léger repli en 2023, devrait ainsi regagner + 0.9 % en 2024 et + 0.5 % en 2025. Elle profiterait ainsi du reflux de l'inflation, mais la hausse des taux d'intérêts initiée par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour freiner cette dernière pèserait alors sur les investissements se traduisant par une conjoncture économique mondiale moins favorable aux exportations françaises.

Après une flambée en 2022 et un pic au deuxième trimestre de cette année, la décrue de l'inflation s'annonce plus marquée au second semestre, jusqu'à atteindre tendanciellement 4 % en fin 2023. La détente serait plus prononcée à partir de 2024, avec une hausse des prix limitée à 2,4 % et qui ralentirait encore à 1,9 % en 2025.



Malgré une croissance très modérée, l'emploi devrait continuer de bien se tenir, avec une remontée du chômage moins forte qu'envisagé auparavant. Le taux de chômage passerait ainsi de 7,1 % en 2023 à 7,4 % en 2024 et 7,6 % l'année suivante.

La croissance, pour les trois années à venir, ne devrait toutefois pas être assez dynamique pour redresser les finances publiques, malgré des économies envisagées pour le budget de l'Etat. Le déficit public devrait rester de l'ordre de 4% du Produit Intérieur Brut (PIB) et l'endettement à hauteur de 111 % du PIB.



## 5. MISE À CONTRIBUTION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Dès le printemps 2023, une stratégie a été inscrite dans le programme de stabilité et préfigure les pistes envisagées pour le redressement des finances publiques sur la base, notamment, des préconisations de la Cour des Comptes.

La Haute Autorité financière considère, en effet, que la situation des finances locales a été très favorable en 2022 et justifie que le secteur public local participe à l'effort de redressement des comptes publics.

La Cour des comptes pousse le Gouvernement et le Parlement à prendre des mesures plus radicales à l'encontre des collectivités, considérant notamment que les transferts de TVA, qui compensent certains impôts locaux supprimés, sont trop généreux certaines années et cela sans pour autant prendre en

considération les fortes disparités qui caractérisent les collectivités. Ainsi, pour les Départements, la dégradation apparaît modérée mais se place dans la continuité des crises rencontrées depuis 2020.

Sur la base d'un dialogue, l'Exécutif entend fixer des objectifs d'évolution de dépenses de fonctionnement inférieure de 0,5 % à l'inflation, et une baisse de l'endettement, sans pour autant prévoir des sanctions financières en cas de non-respect, à l'instar des contrats dit « de Cahors ».

Les mesures imposées par l'État ces derniers mois et ce, sans concertation avec les acteurs locaux, rappellent, qu'aussi louable soit elle, cette démarche de dialogue doit aller au-delà d'un effet d'annonce. Les hausses du point d'indice de 2022 et



2023, l'attribution de 5 points d'indice et l'instauration, certes facultative, de la prime inflation en janvier 2024, les conséquences du Ségur de la santé, l'élargissement des pathologies éligibles à la PCH... sont autant d'exemples qui n'ont pas de prix pour les bénéficiaires mais représentent un coût exponentiel pour le Département. Pour le seul exercice 2022, les charges d'intervention à caractère social du Département de Vaucluse ont, par exemple, enregistré une augmentation de 9,6 M€, soit de près de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

Cet automne, le Parlement examine le projet de loi de finances pour 2024, ainsi que le projet de loi de programmation des finances publiques 2023/ 2027 et ce, alors que la dette dépasse désormais les 3 000 milliards d'euros, et que l'agence Fitch a décidé de baisser d'un cran la note de la France.

D'ores et déjà, certains jalons du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 ont été posés. Le budget de l'État est annoncé en baisse de 16 milliards d'euros grâce à la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique.

Les concours financiers seraient appelés à participer au verdissement des dépenses publiques ; ainsi la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) devraient être comme la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), cotées avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique.

Dans ce PLF, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), déjà non-indexée sur l'inflation en 2023, serait très légèrement revalorisée en 2024 restant toutefois en baisse en euros constants. Plus que jamais, il se confirme que, désormais, une fraction de TVA vient en compensation d'un impôt local, à l'instar des débats autour de la compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dont la suppression définitive pour les entreprises est programmée pour 2027. A la perte progressive du pouvoir fiscal des élus et du lien entre le contribuable local et l'économie sur un territoire, s'ajoute, et ce, malgré les clauses de garantie, le risque d'adosser la plupart des recettes locales à la santé de l'économie nationale, elle-même très dépendante d'éléments exogènes. ■

# II – LE VAUCLUSE, TOUJOURS DANS L’ACTION

Dans ce contexte général anxiogène, les prévisions budgétaires et financières restent moroses à court et moyen terme. En dépit de ces éléments défavorables, le Département de Vaucluse va redoubler d’énergie pour continuer à rester dans l’action pour ses territoires, ses entreprises et ses administrés.

Notre Département peut s’enorgueillir de disposer d’un patrimoine riche et varié :

- son positionnement idéal dans l’Hexagone lui confère un climat agréable ;
- son relief mêlant avec harmonie les montagnes aux plateaux et les collines aux plaines ;
- son exceptionnel maillage hydrographique ;
- sa biodiversité reconnue par l’UNESCO ;
- son histoire de plusieurs millénaires dont une multitude de sites ou de monuments nous apportent encore leur témoignage.

Cette liste, non-exhaustive, explique à elle seule l’attractivité de notre département qu’il nous faut absolument renforcer par nos engagements dans le cadre de nos compétences.

Au fil des récentes décennies, d’abord marquées par l’exode rural puis, plus récemment, par un retour dans les campagnes, les collectivités territoriales et, en premier lieu, le Département, ont dû adapter leurs actions afin de préserver cet attrait. Aujourd’hui, cette notion protéiforme est particulièrement marquée par la possibilité de trouver un emploi, de se déplacer facilement, de disposer d’un accès aux soins, et de bénéficier d’un cadre de vie agréable. Le Vaucluse réunit toutes les conditions pour que ces attentes trouvent satisfaction au travers des politiques publiques déclinées dans la seconde partie du ROB 2024. ■

## 1. LA COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES EN COMPLÉMENTARITÉ DES INVESTISSEMENTS DIRECTS

En aidant ses partenaires locaux, qu’ils soient communes, EPCI, syndicats, SDIS notamment, le Département de Vaucluse s’inscrit pleinement dans cette démarche de renforcement de son attractivité. De longue date, le Département consacre des montants importants aux différentes politiques contractuelles pour aider ses partenaires.

Au cours du seul exercice 2022, 29,8 M€ de subventions d’investissement ont permis d’accompagner les divers projets locaux. Les communes du Département se sont vues attribuer 7,8 M€, auxquels il convient d’ajouter 1,6 M€ inscrits sur la section de fonctionnement. Notre volonté est bien entendu de renforcer cette coopération avec l’ensemble de nos partenaires et l’effort sera renouvelé pour les an-

nées à venir.

Au-delà des moyens financiers réaffirmés dans notre PPI 2024-2028, le Département mobilise ses agents pour aider concrètement ses partenaires dans la réalisation de leurs projets. Ainsi la plateforme Vaucluse Ingénierie a-t-elle été créée afin d’accompagner l’émergence, l’optimisation des plans de financement et l’aboutissement des projets locaux. Le démarrage de son activité est très prometteur et devrait naturellement monter en charge très rapidement.

Par le volume très conséquent de ses dépenses directes d’investissement, le Département œuvre également pour gagner en attractivité. Ainsi les



travaux relatifs à la voirie, utilement complétés par le programme dédié aux véloroutes, contribuent à améliorer la qualité et la sécurité du réseau et à désengorger les tronçons soumis à une forte affluence. Les dépenses par habitant pour la voirie sont, en Vaucluse, deux fois plus élevées que la moyenne des départements de la strate de comparaison. Bien évidemment, cette politique, déjà soutenue, sera prolongée pour les années à venir. La déviation d'Orange et le carrefour de Bonpas en sont une parfaite illustration. Bénéficier d'un maillage routier desservant l'ensemble des bassins de vie du Vaucluse en liaison avec les plateformes multimodales, existantes ou à venir, et assurer la parfaite fluidité de ce réseau sont deux conditions essentielles pour

l'implantation des entreprises et, en conséquence, pour à la création d'emplois et l'installation des familles.

L'entretien et la rénovation des collèges font également partie des engagements forts pour les années à venir. Ces trois dernières années, plus de 16 M€ en moyenne ont ainsi été consacrés aux dépenses d'équipement des collèges afin d'améliorer la qualité de vie et d'étude de nos collégiens. Le plan SNC 3, initié à la rentrée 2021, a permis, par exemple, d'attribuer progressivement une tablette à chaque collégien. Pour les années 2024-2028, le montant moyen annuel consacré aux investissements dans les collèges pourrait avoisiner 18 M€. ■

## ▲ 2. VAUCLUSE INGÉNIERIE, AU SERVICE DES PROJETS LOCAUX



Après une année d'activité, le nombre de demandes d'accompagnement des communes et EPCI adressées à Vaucluse Ingénierie, confirme le rôle essentiel de cette plateforme.

Sans surprise, les communes de moins de 2 000 habitants sont les plus importantes en nombre de bénéficiaires et sur tous types de projets. La plateforme représente un appui aussi bien en ingénierie territoriale (stratégie), qu'en ingénierie technique (aide à la conception et à la réalisation d'une opération). Grâce à ses nombreux partenaires, son offre d'expertise est vaste.

Au-delà de sa mission première de mettre en rela-

tion les besoins et les offres d'accompagnement, Vaucluse Ingénierie s'adapte à ses bénéficiaires, en développant de son côté une offre de service directe, complémentaire à celle offerte par le réseau des partenaires. On peut citer, à ce titre, les exemples suivants :

- l'analyse des offres d'intervention et leurs conséquences concrètes à prioriser tel ou tel mode opératoire dans le montage du projet (aide à la décision) ;
- la mise en place d'un pilotage des partenaires, de réunions de lancement, de coordination des interventions donnant lieu à comptes-rendus présentés à la validation des élus (aide au pilotage et au montage de projets) ;

- le développement de plusieurs livrables synthétiques, utiles aux communes pour programmer leurs projets dans les temps, les présenter aux habitants ou identifier les enjeux stratégiques dans les dossiers de subvention (aide méthodologique) ;
- les différentes notes de propositions de révision des projets pour les rendre compatibles, notamment avec les dispositifs financiers, ou les rendre cohérents dans une vision d'ensemble, ou encore les faire monter en gamme en terme notamment de développement durable (aide à l'élaboration du projet) ;

- l'identification des dispositifs financiers mobilisables ou la coordination entre les financeurs avec l'organisation de réunions (ingénierie financière).

Il peut être noté que 50% des demandes d'interventions auprès de Vaucluse Ingénierie portent sur de l'accompagnement financier.

Les offres de services directes de Vaucluse Ingénierie devraient se développer encore en 2024, dans le souci de répondre toujours mieux aux besoins des communes et des EPCI. ■

### ▲ 3. CRÉER DES CONDITIONS D'IMPLANTATION ET DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ENTREPRISES

Avec un budget de plus de 700 M€, le Département de Vaucluse reste un acteur économique important et reconnu.

Il contribue, par le volume de ses dépenses, et plus particulièrement de ses dépenses d'équipement qui ont atteint le chiffre record de 123 millions en 2022, à soutenir l'activité des entreprises et, par effet induit, à préserver l'emploi en Vaucluse. C'est un partenaire fiable. Disposant d'une bonne santé financière, le Département s'acquitte de ses factures dans un délai moyen de 14 jours, donc très en deçà des 30 jours qu'impose la réglementation.

Au-delà de l'aménagement routier qui lui assure un maillage performant sur son territoire, le Vaucluse a su être précurseur dans le déploiement du Très Haut Débit dont on sait que l'accès et la qualité constituent un des premiers critères d'installation et de maintien des entreprises.

Le Département prolongera son effort en faveur de l'attractivité, contribuant ainsi à la dynamique et à la reconnaissance de l'excellence de ses territoires d'accueil, tout en contribuant à la création d'emplois. ■

### ▲ 4. L'INDISPENSABLE ACCOMPAGNEMENT DES VAUCLUSIENS

En sa qualité de chef de file pour les interventions à caractère social pris au sens le plus large, le Département garde l'humain au centre de ses préoccupations et de ses actions.

Quelques éléments statistiques relatifs à la population vauclusienne justifient à eux seuls une attention toujours plus soutenue, et un accompagnement toujours plus réactif et adapté :

- la proportion du nombre de familles monoparentales est en augmentation constante et représentait, en 2020, un taux de 17,1 % de l'ensemble des familles ;
- le nombre d'enfants bénéficiant des services de l'ASE est passé de 1 297 fin 2017 à 2 545 fin 2022 ;

- le Vaucluse figure toujours parmi les départements défavorisés de l'Hexagone au regard du critère des revenus et des minima sociaux par habitant. Le revenu moyen en Vaucluse est, en 2022, inférieur de 10,5 % à la moyenne nationale ;
- en 2023, le taux de chômage en Vaucluse s'élève à 9,4 % contre 7,2 % au national ;
- les études démographiques, de l'INSEE notamment, montrent très nettement que la population des tranches d'âges situées au-dessus de 60 ans a tendance à augmenter. A l'horizon 2030, le nombre de personnes de plus de 60 ans aura progressé de 26 % et celles de plus de 75 ans de 47 %.



De la petite enfance au crépuscule d'une vie, le Département accompagne les Vauclusiennes et les Vauclusiens lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leur quotidien. Derrière des montants qui, pris en tant que tels, peuvent être à juste titre considérés comme très importants, le Département de Vaucluse a su répondre par des actions concrètes aux attentes de ses administrés en situation précaire, ou en difficulté d'accès aux services les plus élémentaires.

La création du Réseau Départemental de Santé, opérationnel depuis le 3 janvier 2023, en est la meilleure illustration. Les équipes se sont mobilisées dans un temps extrêmement contraint pour qu'une offre de soins par des médecins salariés par le Département puisse compléter utilement l'offre de soins de la médecine libérale. Cette initiative rencontre un vif succès et son déploiement au sein de notre territoire devrait s'accroître dans les mois et années à venir. Dans cet esprit, le Vaucluse entend, par ailleurs, devenir le Département pilote de la région en matière de télémédecine.

Nous devons sans cesse rester inventifs et proposer

un service public réactif et adapté aux attentes des personnes en difficultés. C'est dans cette volonté réaffirmée que les années à venir devront être marquées par l'anticipation pour apporter une réponse plus efficace, notamment pour les enfants ou les jeunes adultes : continuer de lever les freins périphériques à la recherche d'un emploi ; aider au financement des dépenses de rénovation thermique ; continuer de privilégier le maintien de nos anciens à leur domicile et contribuer à améliorer leurs conditions d'accueil dans les établissements.

Nous avons la volonté de relever tous les défis qui se présentent, même dans un contexte désormais très tendu qui laisse augurer des lendemains difficiles.

Nous pouvons encore compter sur la bonne santé financière du Département tout en prenant en compte plus précisément la baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), baisse déjà anticipée lors du ROB 2023.

À ces moyens financiers, s'ajoutent la force de frappe et la réactivité de nos agents qui œuvrent au quotidien pour un service public de qualité. ■

# III – PRÉSERVER DES MARGES DE MANŒUVRE DANS UN CONTEXTE DÉGRADÉ

## ▲ LE VAUCLUSE A ENCORE LES MOYENS DE SES AMBITIONS

Depuis 2020, les finances locales ont été particulièrement fragilisées, d'abord par les conséquences de la crise sanitaire puis, plus récemment, par celles de la guerre en Ukraine. L'année 2023 a vu le renchérissement des matières premières et des énergies s'accroître et l'inflation être propulsée à un niveau jamais atteint depuis 30 ans. Le coût des services publics et des investissements locaux s'en trouve majoré, quand, dans le même temps, les taux d'emprunt ont été multipliés par sept en deux ans.

Bénéficiant en 2021 et 2022 d'un très bon niveau de DMTO, et grâce à la gestion rigoureuse de ses charges de fonctionnement, le Département de Vaucluse conserve une situation financière saine lui permettant de faire face à un environnement économique dégradé.

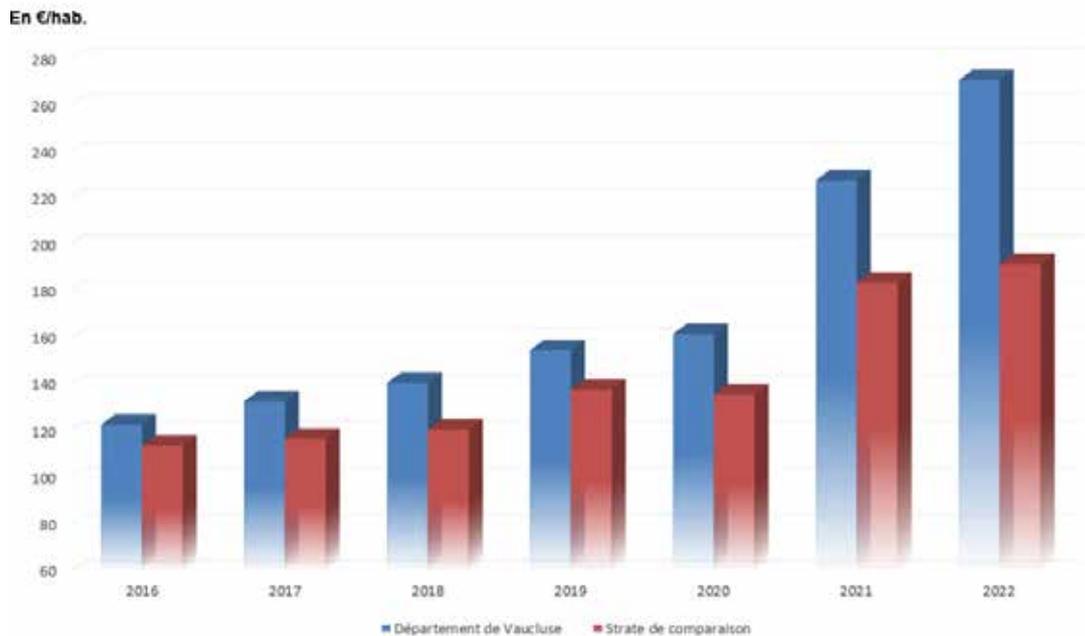
Avec des investissements annuels programmés à hauteur de 120 M€ en moyenne, le Vaucluse souhaite rester un acteur économique majeur. Au-delà de cette volumétrie très importante, notre feuille de route « Investir » traduit parfaitement notre volonté de renforcer toujours plus l'attractivité du Vaucluse en accompagnant au quotidien les Vauclusiens, les

territoires et les entreprises.

Afin d'assurer complètement ses missions, dans un contexte tendu, le Département peut compter sur les marges financières qu'il a reconstituées depuis 2015. Entre 2015 et 2022, les principaux agrégats financiers ont été améliorés :

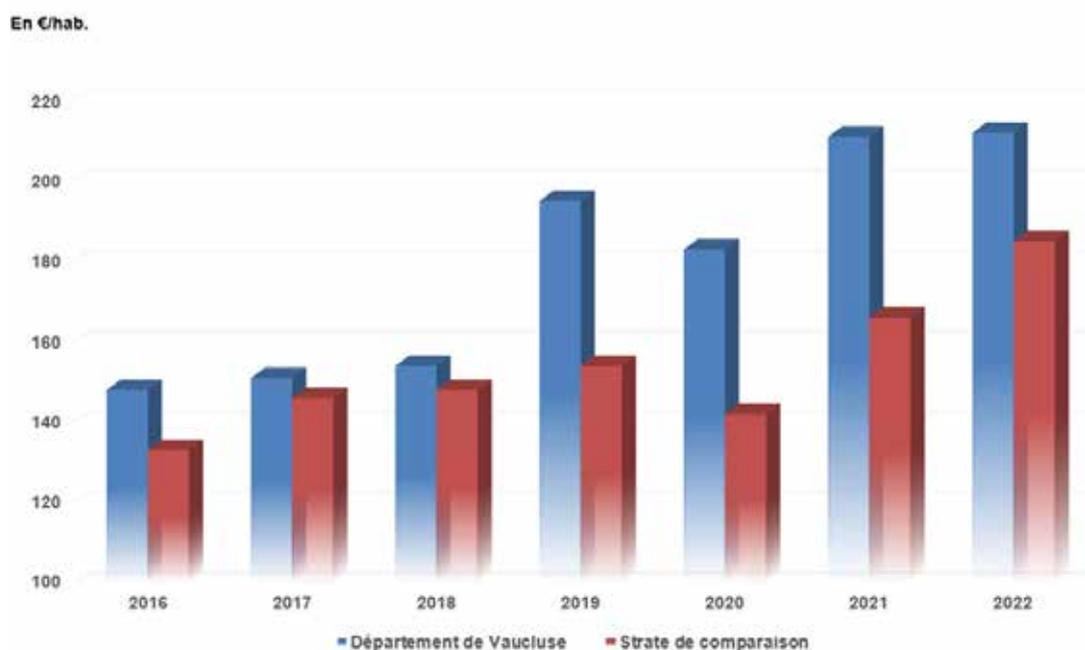
- les recettes de fonctionnement sont passées de 611,8 M€ en 2016 à 716,3 M€ en 2022 grâce, notamment, à une très bonne tenue des DMTO. Cette dynamique est venue compenser les conséquences financières des décisions prises par le Gouvernement, notamment, en 2013, la baisse, puis le gel, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), puis en 2021 la perte du dernier levier fiscal avec le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit du bloc communal ;
- les dépenses de gestion ont connu, dans le même temps, une progression moyenne de 0,8 % à périmètre constant, malgré des dépenses d'intervention à caractère social en augmentation permanente ;

### Capacité d'autofinancement brute en €/habitant Départements de 500 000 à 999 999 hab.



- le niveau d'épargne s'est constamment amélioré depuis 2016 et a connu une forte progression en 2021 et 2022 du fait de la dynamique des DMTO ;

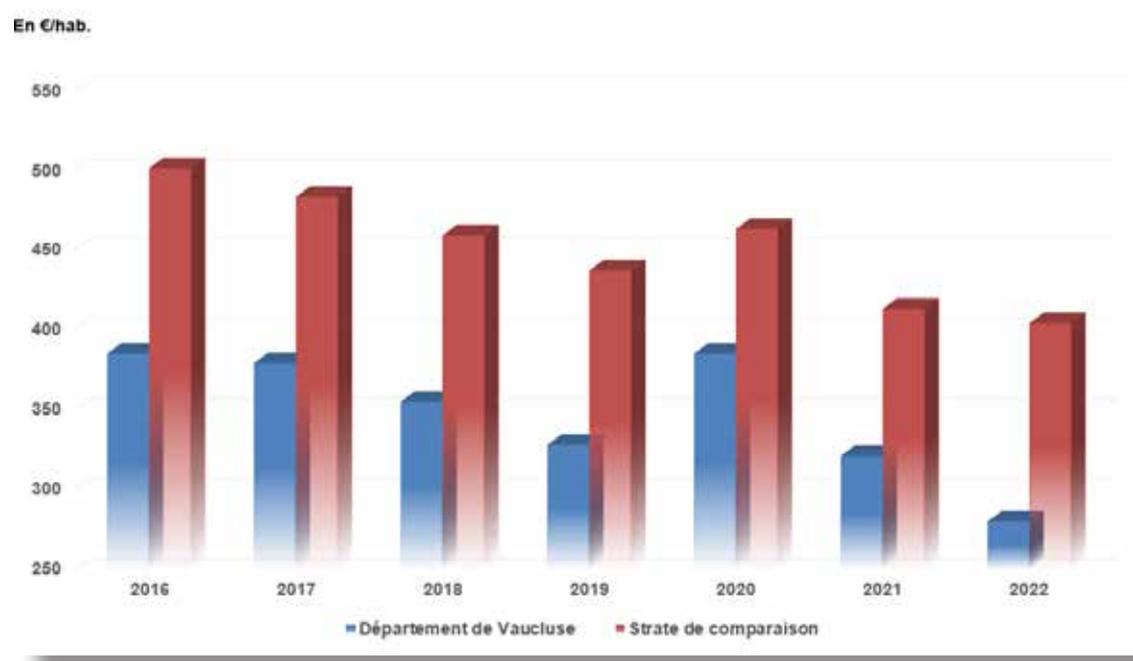
### Dépenses d'équipement en €/habitant Départements de 500 000 à 999 999 hab.



- l'amélioration de la capacité d'autofinancement a permis, depuis 2016, d'investir massivement, tout en ayant un recours modéré à l'emprunt ;



### Encours total de la dette €/habitant Départements de 500 000 à 999 999 hab.



La reconstitution de l'épargne, conjuguée à la gestion de la dette, permet de maintenir notre trajectoire de désendettement.

Le stock de dette par habitant s'élevait à 211,6 M€ en 2016 contre 163,4 M€ en 2022, soit un net repli de 373 €/hab. en 2016 à 280€/hab. en 2022.

Le Département de Vaucluse reste très peu endetté par rapport aux Départements de même strate.

Fort de ses grands équilibres financiers consolidés depuis 2015, le Département doit s'attacher, dans un contexte extrêmement tendu, à conserver ses marges de manœuvre pour les années à venir. ■

# IV – PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2024-2026

Les conséquences, parfois incertaines sur les économies mondiales des multiples tensions géopolitiques, et de l'urgence à assurer la transition énergétique, réduisent considérablement la visibilité budgétaire et financière, tant au niveau des Etats souverains que des collectivités territoriales.

Le temps d'une prospective financière figée sur la durée d'un mandat électoral est définitivement révolu. Une analyse prospective doit pouvoir être révisée régulièrement, suivant ainsi au plus près les

variations des postes qui influent très directement sur les grands équilibres financiers de la Collectivité.

Afin de mener à bien le programme ambitieux d'investissements sur la durée du présent mandat, tout en continuant d'accompagner au quotidien l'ensemble des Vauclusiens, le Département doit améliorer encore sa capacité d'anticipation, de réaction et d'innovation, et maintenir ainsi le cap qu'il s'est fixé. L'analyse prospective 2024-2026 repose sur les principales hypothèses suivantes :

## 1. EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

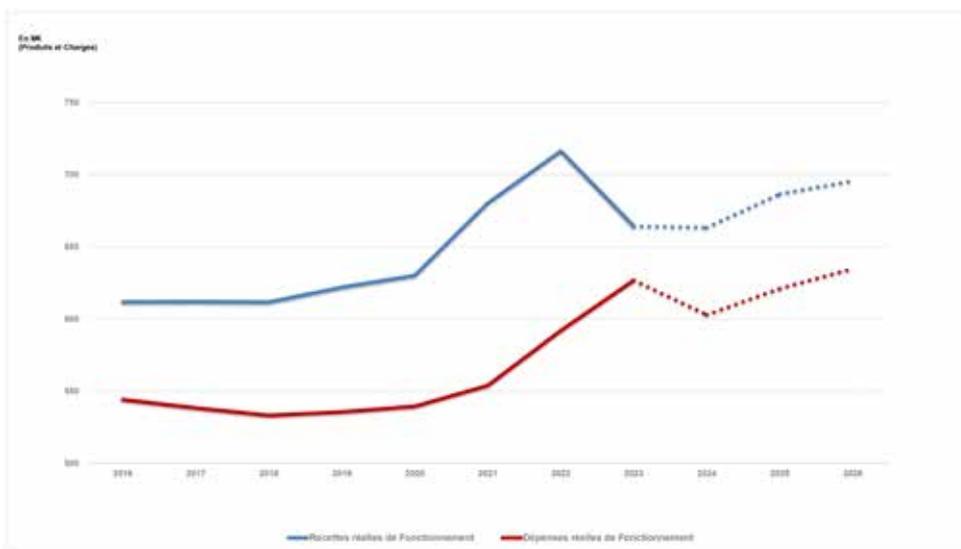
Pour rappel, depuis 2021, les Départements perçoivent une fraction du produit de la TVA en substitution de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, désormais versée aux communes.

Le produit de la TVA est directement impacté par l'inflation. Toutefois, compte tenu de l'incertitude liée à la conjoncture économique, le montant inscrit en 2023 correspond à la dernière notification reçue. La progression retenue pour l'année 2024 est anticipée à 3,5 % et à 2,5 % pour 2025-2026.

Après deux années consécutives de forte progression, le produit des DMTO est en très net repli dès 2023, puisqu'il est attendu aux alentours de 120 M€

contre respectivement 155 M€ et 167 M€ en 2021 et 2022. Cette dégradation est due à la diminution des transactions immobilières, l'augmentation des taux et le durcissement des conditions d'obtention de prêts par les banques. Les recettes de DMTO sont attendues approximativement à 110 M€ à compter de 2024, soit quasiment le niveau de l'année 2020. La mise en réserve du surplus de DMTO des années 2021 et 2022 sera progressive, et, en cas de besoin, reprise afin d'abonder les recettes de fonctionnement.

À ce stade, le projet de la loi de finances initiale 2024 prévoit une indexation très faible de la DGF de + 0,8 %, très largement inférieure à l'inflation (+ 4 à + 5 %). Par prudence, le montant de cette dotation est donc reconduit à l'identique sur la période 2024-2026. ■



## 2. EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général, dont la progression a été maîtrisée jusqu'en 2022, ont connu un important ressaut en 2023 de l'ordre de 9 % du fait de l'inflation, et plus particulièrement de la hausse du coût des énergies. Il est attendu une progression encore soutenue au titre de 2024 puis, plus modérée, les deux années suivantes du fait d'une prévision économique plus favorable.

En raison des mesures nationales (revalorisation du point d'indice, Ségur de la santé...) les charges de personnel ont connu en 2023 une augmentation très sensible. La progression attendue en 2024 devrait être également importante du fait des différentes mesures gouvernementales prises, notamment, pour compenser les effets de l'inflation (attribution de 5 points d'indice à compter du 1er janvier 2024 pour tous les agents publics, revalorisation du SMIC, CTI, ...). Pour les deux années suivantes, la progression devrait être plus contenue. En effet, tout en intégrant la révision du régime indemnitaire, elle tient compte du nombre important de départs naturels des effectifs programmés

pour les années à venir.

Les dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité (prestation de compensation du handicap, allocation personnalisée d'autonomie et revenu de solidarité active) devraient progresser, en moyenne annuelle, d'environ 4 % sur la période 2023-2026. Il n'est pas attendu de dispositif complémentaire permettant de réduire le reste à charge qui ne cesse de croître.

Au regard de l'anticipation du rythme d'augmentation des dépenses de fonctionnement pour les années à venir, le Département doit s'attacher plus que jamais à la recherche d'économies potentielles, grâce à une consommation modérée de biens ou services, et à une optimisation de son organisation.

Nos partenaires, que nous continuerons d'accompagner, doivent bien évidemment s'inscrire dans cette trajectoire de gestion toujours plus rigoureuse. ■



En 2023, une nouvelle mise en réserve du surplus de DMTO interviendra à hauteur de 33 M€, venant considérablement impacter le volume des charges, et dégradant artificiellement les niveaux d'épargne. Les évolutions attendues, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, montrent que nous subissons ce que l'on appelle communément l'effet de ciseaux. La reprise pro-

gressive de la mise en réserve des DMTO, constituée en 2022 et 2023, permettra d'atténuer la baisse mécanique de l'épargne.

Du fait d'un niveau d'épargne prévisionnel moindre par rapport à celui constaté avant 2023, le recours à l'emprunt devrait être plus significatif dans les années à venir. ■



### ▲ 3. EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

En complément de l'autofinancement, les subventions viennent abonder le financement de nos investissements. Liées notamment au volume des dépenses d'équipement réalisées, leur bon niveau actuel devrait être confirmé sur la période 2024-2026.

La mobilisation des services, et leur accompagnement en interne par le Bureau d'Assistance à la Recherche de Financements (BARF), devraient contribuer à obtenir des financements externes plus conséquents afin d'atténuer autant que possible le recours à l'emprunt. ■

### ▲ 4. EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Vaucluse dispose d'une bonne situation financière consolidée depuis 2015, ce qui lui a permis de réaliser un volume annuel moyen de 92,6 M€ de dépenses d'équipement au cours du mandat précédent.

La feuille de route « Investir » fixe le niveau des dépenses d'équipement à 120 M€ en moyenne par an pour le mandat en cours.

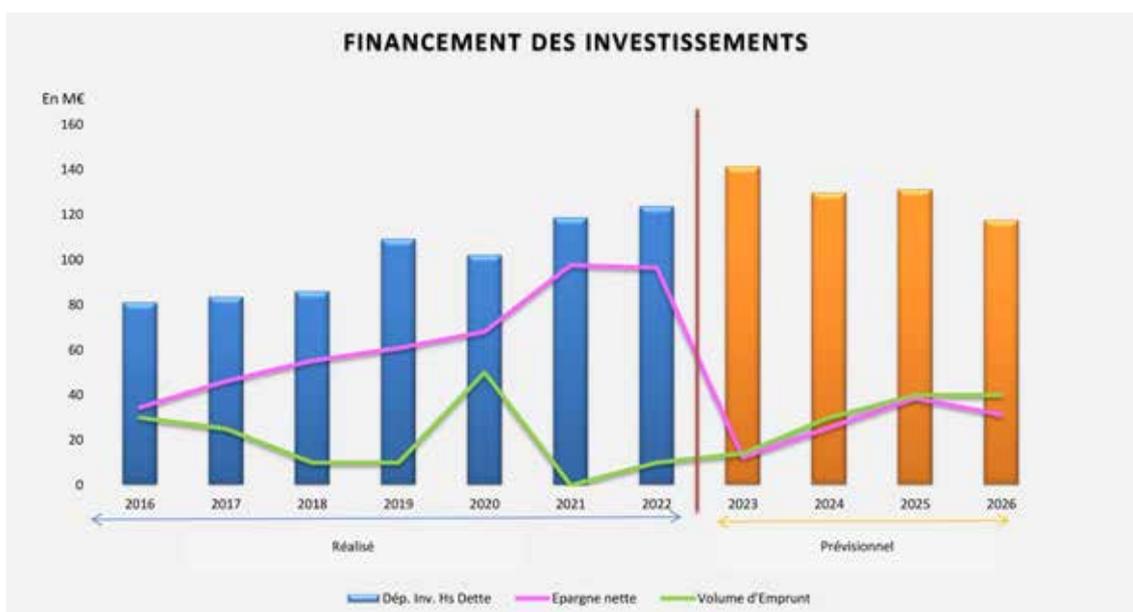
Ce programme ambitieux permettra la réalisation de grands projets structurants pour notre territoire

tels que, notamment :

- la construction de la nouvelle Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- la reconstruction des Archives départementales au sein d'un équipement neuf, « Memento », Pôle des patrimoines de Vaucluse ;
- le réaménagement du carrefour de Bonpas ;
- la déviation de la RN7 à Orange.

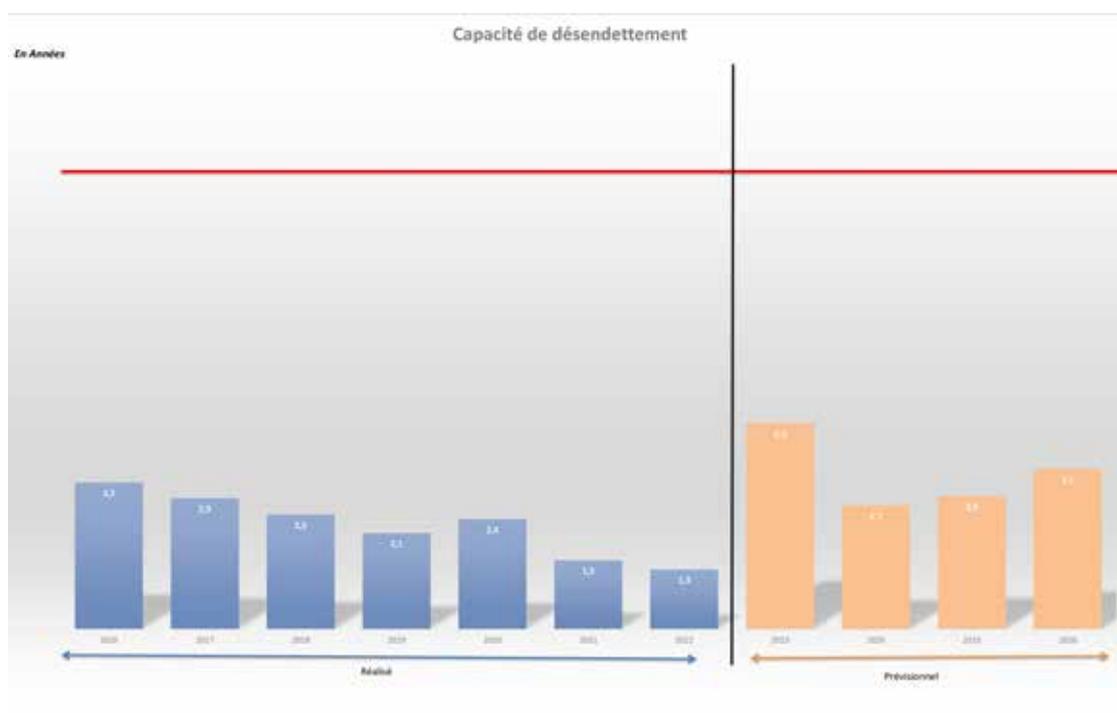
#### Les engagements pluriannuels envisagés par politiques publiques

Politiques publiques	Reste à financer antérieur (AP - CP réalisés)	2024		2025	2026	Au-delà de 2026
		AP	CP	CP	CP	CP
Habitat	10.2	0	1.1	1.3	0.6	7.2
Environnement	19.3	0	3.6	3.7	2.5	9.5
Sport et Éducation Populaire	4.9	0.4	0.9	0.2	0.1	4.1
Culture et Patrimoine	1.5	1.6	0.7	0.5	0.7	1.2
Collèges	11.4	1.1	6.0	0.8	0.8	4.9
Aménagement et Développement du Territoire	106.3	4.3	17.3	22.8	18.4	52.1
Routes	183.3	28.9	43.3	82.1	54.4	32.4
Protection civile	2.1	0	2.1	0	0	0
Personnes âgées	0.7	0	0.2	0	0	0.5
Enfance et Famille	3.5	0	1.3	1.3	0.7	0.2
Action sociale de proximité	1.2	0	0.4	0.4	0.4	0
Patrimoine Bâti	200.8	22.7	48.3	58.6	39.5	77.1
<b>TOTAL</b>	<b>545.2</b>	<b>59.0</b>	<b>125.2</b>	<b>171.7</b>	<b>118.1</b>	<b>189.2</b>



La chute du produit des droits de mutation constatée dès 2023, conjuguée à l'évolution très soutenue des charges de fonctionnement, devrait se traduire par un niveau d'épargne en net repli, atténué, toutefois, par la reprise progressive de la mise en réserve des DMTO.

Grâce à notre politique de désendettement menée ces dernières années, le recours à l'emprunt, bien qu'en progression, ne devrait pas altérer de manière conséquente l'encours de dette. Pour autant, le fort renchérissement actuel des taux d'intérêts doit nous conduire à minimiser le recours à ce financement bancaire.



En 2023, la mise en réserve des DMTO de 33 M€ se traduit par une capacité de désendettement artificiellement portée à 4,5 ans. Sans cette mise en réserve, la capacité de désendettement ne serait que de 2,3 années. Entre 2024 et 2026, elle se dégrade très légèrement tout en restant très en deçà des seuils d'alerte de la DGFIP. Compte tenu des

hypothèses retenues, le recours à l'emprunt devrait être de l'ordre de 35 M€ par an sur la période prévisionnelle. Le tableau qui suit consolide les éléments qui précèdent pour l'exercice 2024 en une maquette budgétaire, qui, à ce stade, matérialise le degré de préparation actuel du prochain Budget Primitif. ■



En M€	BP 2023	Prévisions BP 2024	Évolution
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>659,3</b>	<b>678,4</b>	<b>2,9%</b>
- Dont fiscalité locale et reversée	486,8	487,7	0,2%
- Dont dotations et participations	155,3	157,0	1,1%
- Dont autres recettes	17,2	33,7	95,9%
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>44,2</b>	<b>46,5</b>	<b>5,2%</b>
- Dont FCTVA	12,0	13,0	8,3%
- Dont subventions d'investissement	24,4	28,7	17,6%
<b>Emprunts (y compris Revolving)</b>	<b>51,8</b>	<b>50,9</b>	<b>-1,7%</b>
- Dont Emprunts	50,0	50,0	0,0%
- Dont Revolving	1,8	0,9	-50,0%
<b>Recettes totales</b>	<b>755,3</b>	<b>775,8</b>	<b>2,7%</b>
En M€	BP 2023	Prévisions BP 2024	Évolution
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>598,0</b>	<b>623,0</b>	<b>4,2%</b>
Dépenses de gestion	595,4	619,4	4,0%
- Dont dépenses d'aide sociale	218,2	233,3	6,9%
· Dont prestations individuelles d'autonomie (APA, PCH)	72,6	80,6	11,0%
· Dont subventions politique aide sociale	4,3	4,5	4,7%
- Dont dépenses d'insertion	115,7	113,1	-2,2%
* Dont Allocations RSA	105,0	104,0	-1,0%
* Dont subventions politique insertion	3,6	4,1	13,9%
- Dont dépenses de personnel	139,2	154,0	10,6%
Dont autres subventions	13,0	12,5	-3,8%
Dont contribution SDIS	34,8	35,2	1,1%
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>133,2</b>	<b>130,1</b>	<b>-2,3%</b>
<b>Emprunts (y compris Revolving)</b>	<b>24,1</b>	<b>22,7</b>	<b>-5,8%</b>
- Dont Emprunts	21,6	21,0	-2,8%
- Dont Revolving	2,5	1,7	-32,0%
<b>Dépenses totales</b>	<b>755,3</b>	<b>775,8</b>	<b>2,7%</b>

# V – UNE NÉCESSAIRE OPTIMISATION DES MOYENS HUMAINS

Le Département de Vaucluse, comme toutes les collectivités territoriales, doit faire face à une augmentation conséquente de sa masse salariale, liée en grande partie aux mesures gouvernementales, non compensées, concernant la rémunération de ses agents. Cette situation intervenant dans un contexte budgétaire contraint, du fait de l'incertitude de la progression des recettes de la Collectivité, ne doit toutefois pas être un frein à la mise en œuvre des orientations stratégiques décidées par celle-ci.

En 2024, en matière de ressources humaines, le Département sera confronté à de nombreux enjeux :

- la maîtrise de la masse salariale ;
- le déploiement d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- la définition d'une politique d'attractivité et de fidélisation des emplois départementaux ;
- la sécurisation des recrutements.

## 1. DYNAMISER LA GESTION DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE PAR LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS D'ANALYSES ET DE PILOTAGE AUX FINS D'OPTIMISATION DES RESSOURCES.

Un plan de maîtrise de la masse salariale doit être mis en œuvre. Il s'appuiera sur une gestion prévisionnelle dynamique des emplois permettant d'impulser l'adaptation nécessaire des organisations et des moyens dévolus aux directions et services pour la réalisation de leurs missions. De même, les modes de fonctionnement et les procédures seront questionnés en vue d'une optimisation des pratiques, des moyens, et d'une constante amélioration de la qualité du service public.

En 2024, le Département continuera à connaître le renouvellement d'une partie de ses effectifs du fait

du vieillissement de ses agents, dont 56% d'entre eux avaient plus de 50 ans au 1er janvier 2023.

Le nombre de départs à la retraite des personnels départementaux s'élevait à 70 en 2021, 97 en 2022 et 92 en 2023. La trajectoire initiale des départs théoriques est estimée à 440 d'ici à 5 ans dont 330 d'ici à 3 ans, du fait de l'impact de la réforme des retraites.

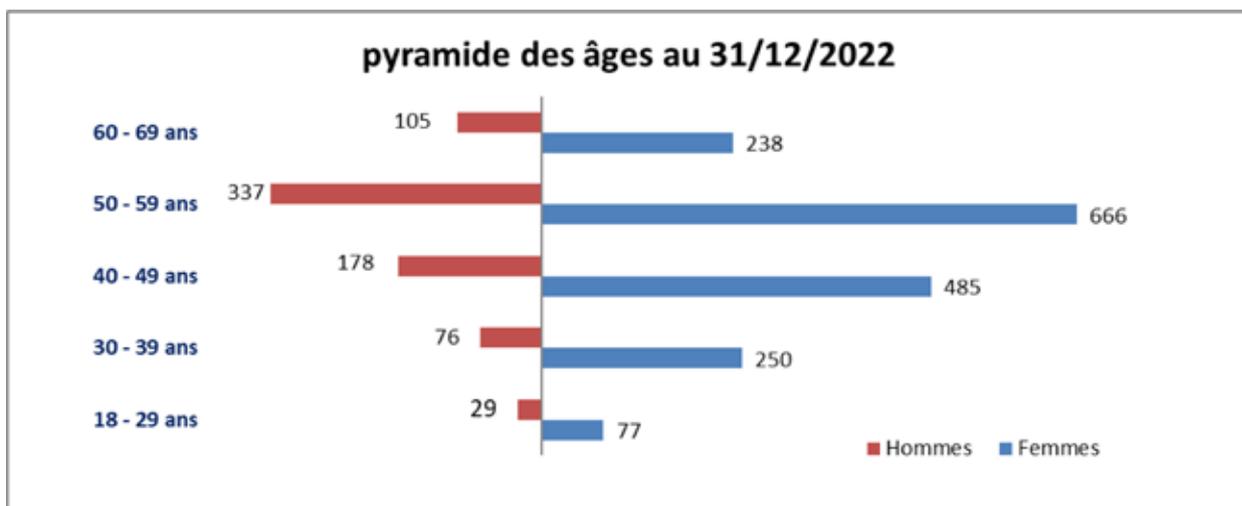
Ces départs annoncés doivent également être l'occasion d'une réflexion sur la gestion des effectifs afin d'optimiser notre organisation.

**Nombre de départs à la retraite de titulaires**

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
51	71	65	59	64	67	71	70	97	92

Il convient de noter que le nombre de départs à la retraite des agents titulaires, qui était quasiment

stable entre 2019 et 2021, a augmenté nettement en 2022 pour se stabiliser en 2023.



Le vieillissement de la population, l'arrivée de nouvelles générations avec un rapport au travail différent, la crise sanitaire, les transitions numérique et écologique, tous ces phénomènes ont impacté considérablement le marché de l'emploi et, par voie de conséquence, l'emploi dans la fonction publique territoriale.

Dans ce contexte de profonde transformation, notre mode de gestion des ressources humaines doit également s'adapter aux nouveaux enjeux du monde du travail, se singulariser par de nouveaux processus de recrutement, par des parcours professionnels valorisés devant permettre de favoriser l'épanouissement des talents. ■

## ▲ 2. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT

Dans un contexte de marché de l'emploi en tension, de nombreux départs à la retraite, de besoins croissants en compétences nouvelles, d'apparition de nouveaux métiers, de raréfaction des candidatures et de perte d'intérêt pour la fonction publique territoriale, le Département doit s'orienter, dès lors, vers une nouvelle stratégie en matière d'emploi et de compétences. Il développera une approche prospective, une approche métier et une approche proactive vers les talents et les compétences.

L'attractivité de la Collectivité est notamment conditionnée par une meilleure visibilité du Département comme employeur public sur son territoire et au sein de la fonction publique territoriale. Pour cela, il évoluera dans sa pratique en allant vers les candidats pour attirer les compétences et talents sur ses métiers phares, mais aussi sur les métiers nouveaux et les métiers socles. ■

## ▲ 3. MODERNISER LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Le pilotage de cette gestion administrative doit, en particulier, être optimisé dans le cadre d'une

démarche de transition numérique. ■

## ▲ 4. L'OUVERTURE DU DÉPARTEMENT VERS LES NOUVEAUX TALENTS

Le Département développe depuis plusieurs années son accueil d'apprentis et de stagiaires. Cette orientation est renforcée par la volonté de nouer des partenariats avec les établissements scolaires afin d'attirer de nouveaux talents. Ainsi, en complé-

ment de l'accueil des stagiaires et des apprentis, le Département ira à la rencontre des étudiants lors des forums métiers et emploi afin de mettre en valeur ses métiers et le service public. ■

## 5. ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE ET EXÉCUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

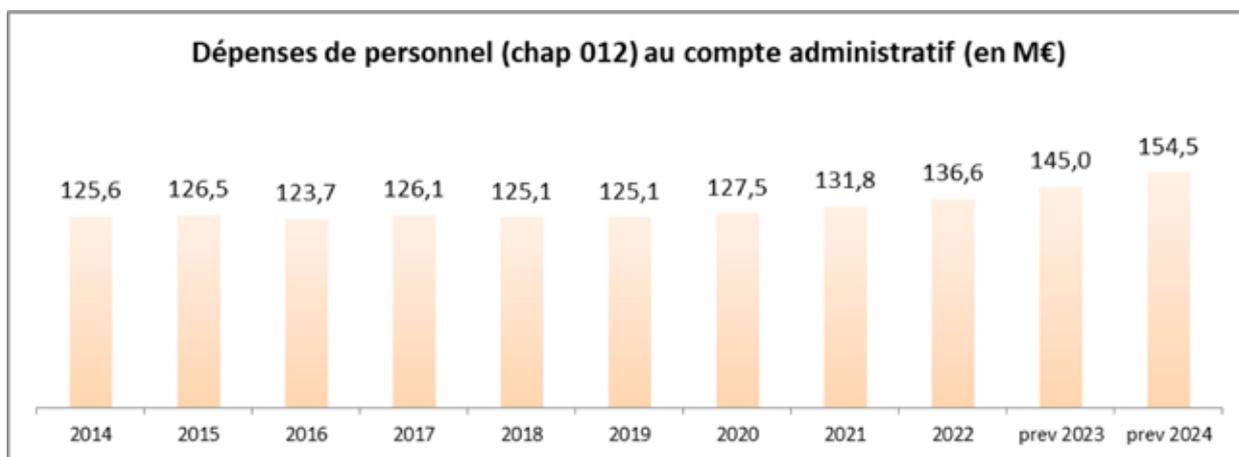
Le montant des dépenses de personnel passe de 136,6 M€ en 2022 à 145 M€ en 2023 (en CFU prévisionnel) soit + 6 % d'augmentation.

En 2023, les frais de personnel ont été de nouveau impactés par différentes mesures gouvernementales intervenues au cours de cette année pour un montant de +de 5 M€ : augmentation du SMIC et du point d'indice, répercussions du SEGUR de la santé avec le Complément de Traitement Indiciaire (C.T.I.), mesures en faveur du pouvoir d'achat :

- Le SMIC a connu 2 augmentations en 2023 : +1,8 % au 1<sup>er</sup> janvier et +2,2 % au 1<sup>er</sup> mai pour un coût de 1,3 M€ sur l'année.
- Ces différentes augmentations ont pesé sur les rémunérations des agents titulaires et contractuels rémunérés sur la base des premiers échelons des grilles indiciaires. L'indice minimal de

rémunération de la fonction publique est ainsi passé de 353 en janvier 2023 à 361 en mai 2023 représentant environ 330 K€ sur 2023.

- En ce qui concerne les rémunérations des assistants familiaux, les augmentations du SMIC et du minimum garanti généreront mécaniquement une augmentation d'environ 1 M€ en 2023.
- L'incidence de l'augmentation de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 de la valeur du point d'indice est évaluée à 734 K€, charges patronales comprises.
- Le coût chargé du Complément de Traitement Indiciaire (CTI), lié au SEGUR de la Santé, a été estimé à 1,6 M€ en année pleine pour 2023.
- Le poids des dernières mesures gouvernementales pour le pouvoir d'achat (hors SMIC et valeur du point) est évalué à 1,1 M€ en 2023. ■



## 6. ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

L'année 2024 connaîtra les répercussions des différentes mesures en année pleine (CTI, valeur du point, SMIC, refonte des grilles indiciaires), ainsi qu'un ajout généralisé de 5 points d'indice pour tous les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une augmentation probable du SMIC a également été prise en compte, dans les mêmes proportions que celle de 2023 ce qui correspond à une augmentation de la masse salariale d'environ 3,3 % pour 2024 par rapport à 2023.

Cette évolution sera accompagnée d'une progression des effectifs qui sera compensée en grande partie par des financements externes ou des économies réalisées par la Collectivité par un moindre recours à des prestataires externes :

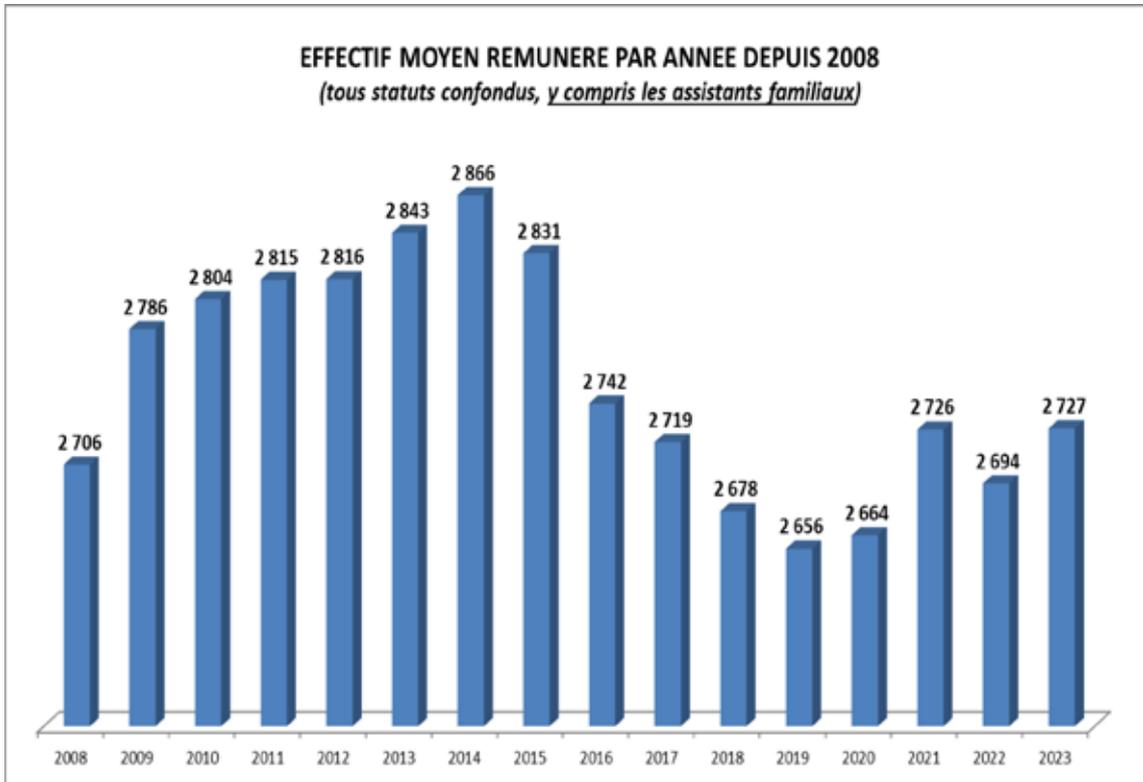
- 23 contrats de projets à la Direction de l'Insertion et de l'Emploi (DIE) pour le projet Parcours Activité Emploi à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;
- 20,5 ETP transférés de l'État pour le transfert des routes nationales au Département avec effet 2024. ■



## 7. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

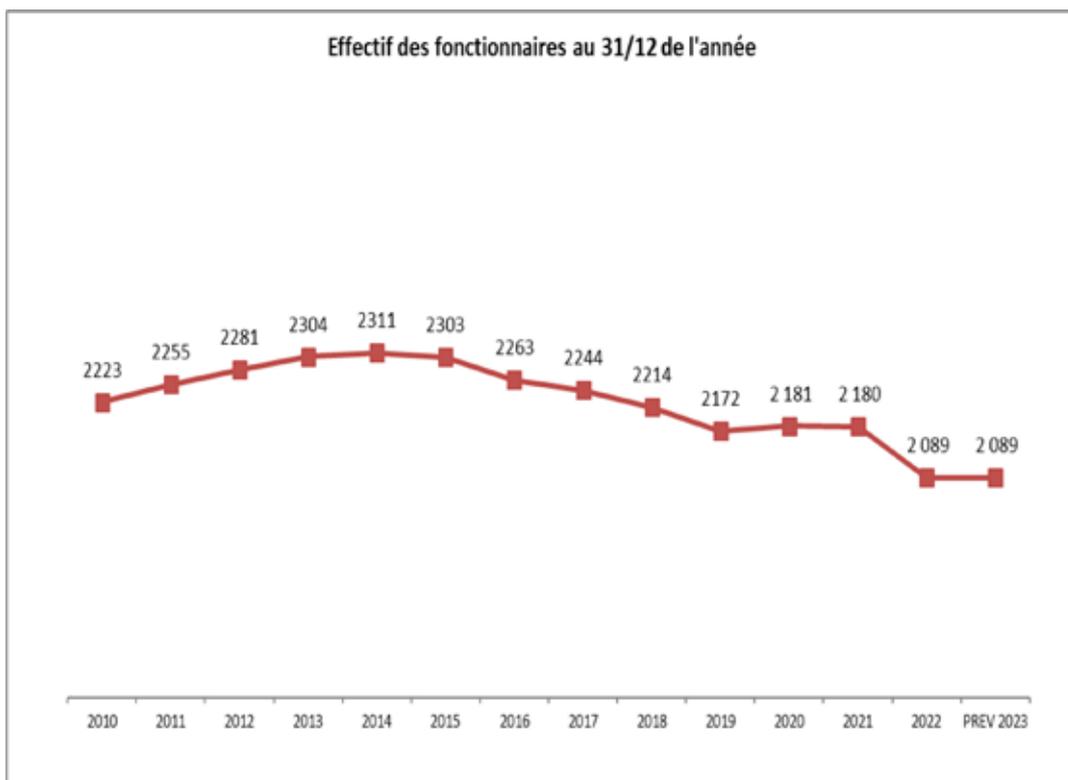
L'effectif total, qui diminuait depuis 2015, connaît une nouvelle évolution à la hausse depuis 2020.

Cette tendance n'est toutefois pas identique selon les statuts.



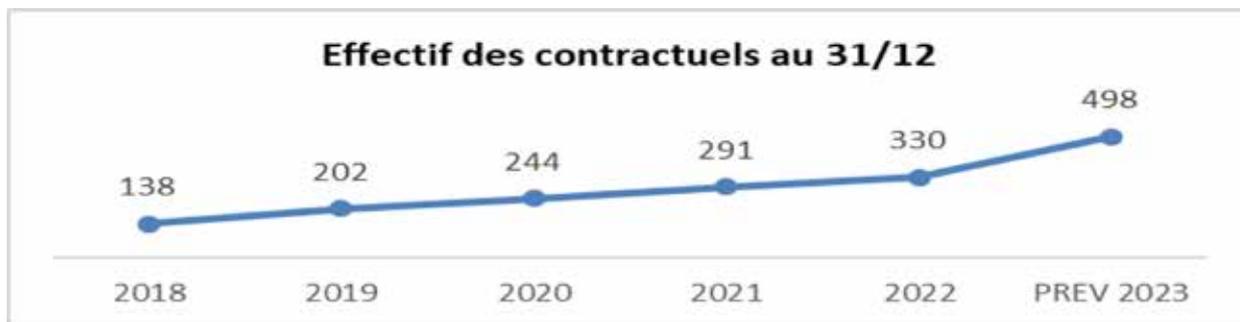
L'effectif des fonctionnaires (hors statut de contractuel) poursuit sa décrue, avec un niveau

inférieur à celui de 2010 depuis plusieurs années.



À contrario, l'effectif des contractuels poursuit son augmentation et devrait atteindre près de 500 agents au 31 décembre 2023. Cette variation est

liée notamment à la progression des contrats aidés et à un recours plus important à des apprentis.



Le nombre d'assistants familiaux, en diminution depuis de nombreuses années, s'est toutefois stabilisé, et s'élève à environ 280 en 2023. Une campagne de

recrutement de 100 assistants familiaux supplémentaires a été lancée, qui devrait avoir un effet progressif sur l'année 2024.



**Fort d'une situation financière encore saine et de l'engagement quotidien de ses équipes, le Département entend prolonger son action au service des Vauclusiens.**

La seconde partie du Rapport d'Orientation Budgétaire vous présente les différents axes sur les-

quels nos projets vont être poursuivis en termes de politiques publiques. ■





# 2. MAINTENIR LE CAP AU BÉNÉFICE DE NOTRE TERRITOIRE

# POUR UN DÉVELOPPEMENT

## HARMONIEUX DU VAUCLUSE

### I – LA POURSUITE DES GRANDS TRAVAUX

Investir dans de grands équipements pour un meilleur service aux Vauclusiens

Le Département souhaite mener une politique de grands travaux dont témoignent plusieurs projets d'envergure comme, notamment, la construction du Pôle des patrimoines de Vaucluse, une nouvelle Maison de l'Autonomie, ou encore l'extension du Service livre et lecture à Sorgues. La modernisation ambitieuse de ces équipements est avant tout l'occasion de repenser les conditions d'exercice des compétences départementales.

#### ▲ 1. MEMENTO : LES NOUVELLES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES À AGROPARC



Le Département poursuivra en 2024 la construction du nouveau « Pôle des patrimoines de Vaucluse » - Memento - de 10 600 m<sup>2</sup>, à l'architecture

élégante et moderne, situé sur la zone d'Agroparc à Avignon. Il accueillera les 40 kilomètres linéaires de documents conservés aux Archives départe-

mentales mais aussi une partie des archives du Grand Avignon et hébergera également le service d'archéologie du Département et ses réserves, actuellement réparties sur trois sites, ainsi que le centre de conservation archéologique de l'État. Il abritera enfin les réserves de certains musées départementaux. Cette démarche de mutualisation, défendue par le Département, permet d'éviter à la fois la construction et la gestion de plusieurs bâtiments, et l'éparpillement de fonds patrimoniaux. La structure faite de matières nobles (béton, bois, terre cuite), ainsi que le traitement paysager de grande qualité seront en harmonie avec l'environnement proche de l'édifice. ■



## ■ Memento – En bref

- **Travaux** : 2023-2024
- **Fin des travaux** : prévue fin 2025
- **Budget** : le Département, maître d'ouvrage unique de l'opération, finance cet investissement à hauteur de 33 M€ avec une participation inscrite au contrat d'ambition territoriale pour environ 7 M€ pour l'État et 7 M€ pour la Région, et pour le Grand Avignon à hauteur de 896 000 euros pour ses propres archives.

## ▲ 2. LANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MAISON DE L'AUTONOMIE

Le Département engagera en 2024 la construction d'un nouveau bâtiment, d'une surface de 3.800 m<sup>2</sup>, qui abritera une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) plus vaste, plus fonctionnelle et plus moderne, mais également la Direction de l'Autonomie afin d'assurer une meilleure cohérence entre les deux services qui concernent souvent un même public.

Ce bâtiment sera situé à immédiate proximité du site Limbert à Avignon qui abrite les services du Pôle Solidarités du Département, ainsi que de l'Espace Départemental des Solidarités (EDeS) d'Avignon Est-Centre.

Cette restructuration augmentera les surfaces des locaux, améliorera la performance énergétique,

permettra de mieux accueillir le public et d'assurer l'accessibilité de tous les usagers, tout en conservant un ensemble de services du Pôle Solidarités en plein cœur d'Avignon pour permettre aux équipes médico-sociales de travailler dans les meilleures conditions. ■



## ■ En chiffres

- **Travaux** : 2024-2025
- **Livraison** : fin 2025
- **Budget** : 13,7 M€



### ▲ 3. EXTENSION DU BÂTIMENT DU SERVICE LIVRE ET LECTURE À SORGUES

D'importants travaux d'extension du Service livre et lecture, situé à Sorgues, vont débuter fin 2023 et se poursuivront sur 18 mois. Cette extension de 418 m<sup>2</sup> permettra :

- de rassembler l'ensemble des collections du Service livre et lecture,
- de connecter les magasins de prêt et de stockage,

- d'accueillir les bibliothécaires du réseau dans de bonnes conditions. ■



#### ■ En chiffres

- **Travaux :** fin 2023 – mi 2025
- **Coût de l'opération :** 3,4 M€



© Atelier Peytavin

### ▲ MAIS AUSSI...

Par ailleurs, et afin d'assurer une stratégie patrimoniale globale et efficace visant au maintien de la qualité de son patrimoine bâti, le Département de Vaucluse poursuivra notamment les études d'extension et de réhabilitation de :

- l'Espace Départemental de Santé (EDeS) de Bollène ;

- engagera à l'automne 2024 les travaux de réhabilitation du **Centre Départemental de Plein Air et de Loisirs (CDPAL)** à Fontaine-de-Vaucluse ;
- finalisera le confortement des façades du **château de la Tour d'Aigues** ;
- finalisera la **restauration des façades du Palais des Papes**. ■

# II – FAIRE RIMER MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## Conduire des projets routiers ambitieux et entretenir la qualité du réseau

Le réseau routier du Vaucluse compte 2 330 km de voirie, 1 175 ponts et 1 200 murs de soutènement. Garantir la qualité de ces aménagements et son entretien répond à des enjeux de sécurité et de confort pour les usagers, d'attractivité du territoire mais aussi de préservation de la biodiversité et des ressources. L'organisation territoriale de proximité des services routiers du Département permet une connaissance fine de l'état du réseau routier, une programmation adaptée et une réactivité accrue pour l'entretien des chaussées, de la signalisation, des dépendances vertes ainsi que des véloroutes.

### 1. LANCEMENT DES TRAVAUX DE LA DÉVIATION DE LA RN7 À ORANGE

Le centre-ville d'Orange est traversé par près de 15 000 véhicules chaque jour dont 10% de poids-lourds. En projet depuis 2006, la déviation de la RN7 à l'Est d'Orange est aujourd'hui déclarée d'utilité publique. Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, le Département a souhaité réaliser, en lieu et place de l'État, la partie sud de cette déviation (sections 1 et 2 soit 3,1 km). Cet aménagement s'inscrit dans la réalisation d'un itinéraire de liaison structurant entre la vallée du Rhône et le bassin vaissonnais. Il permettra d'améliorer fortement l'accessibilité des quatre cantons du Nord Vaucluse (Orange, Bollène, Valréas, Vaison-la-Romaine) depuis Avignon ou l'autoroute A7. Le partenariat financier sur cette opération associe l'État, la Région Sud, la communauté de communes

Pays d'Orange en Provence (POP), la ville d'Orange et le Département. L'ensemble des autorisations administratives étant désormais acquises depuis l'été 2023, les travaux de ces deux sections vont pouvoir être engagés avec un objectif de mise en service de la totalité de la déviation en 2026. ■



#### ■ En chiffres

- **Durée des travaux :** 4 ans
- **Budget :** 50 M€ dont 21 M€ du Département (financement acté dans le cadre du CPER 2015/2020)

### 2. ACHEVER LE TRANSFERT AU DÉPARTEMENT DE LA TOTALITÉ DES ROUTES NATIONALES EN VAUCLUSE

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) permet le transfert aux Départements volontaires du réseau routier national à échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans un souci de meilleure cohérence des infrastruc-

tures routières, de gestion efficace des actions d'aménagement, d'entretien et de lisibilité pour les usagers, l'assemblée départementale de Vaucluse s'est prononcée favorablement sur ce transfert d'environ 44 kms (RN 7, RN 129, RN 86), hors LEO. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, ces voies seront intégrées au réseau routier départemental et gérées selon les niveaux de service pratiqués par le Département de Vaucluse.



Afin d'y investir et d'en permettre une gestion efficace et durable, les équipes des centres routiers de Bollène, Orange et Vedène, en charge de l'entretien de ces nouvelles voies, seront renforcées par des transferts

de personnels et de matériels provenant de l'État. Une dotation financière annuelle valant droit à compensation, de l'ordre de 1,8 M€, sera versée annuellement par l'État au Département à compter de 2024. ■

### ▲ 3. RESTRUCTURER LE CARREFOUR DE BONPAS POUR FAVORISER SON FRANCHISSEMENT PAR TOUS LES MODES DE TRANSPORT

Le carrefour de Bonpas constitue un nœud routier à l'intersection de l'A7, de la RN7 en provenance d'Avignon, de la RD 900 en provenance de Cavaillon et d'Apt et de la RD 7N venant des Bouches-du-Rhône.

La configuration de ce carrefour est aujourd'hui inadaptée à l'importance des trafics. Chaque jour, 30 000 véhicules se retrouvent bloqués ou ralentis dans ce qui s'avère être un véritable entonnoir. Il en résulte d'importantes nuisances pour les riverains, les usagers et des reports importants de trafic sur des axes non dédiés à cet usage aux heures de pointe.

Le projet prévoit l'aménagement d'une liaison directe entre la RN7 (Avignon) et la RD 900 (route d'Apt), associée à la création de nouvelles bretelles et de deux giratoires pour accéder à l'autoroute A7 (Avignon Sud), ainsi qu'au pont de Bonpas (en direction des Bouches-du-Rhône) afin de fluidifier au maximum la circulation, d'offrir un accès facilité à l'A7 au sud d'Avignon et ainsi favoriser un report du trafic sur le réseau

autoroutier entre les sorties Avignon-Nord et Avignon-Sud. Ce futur échangeur permettra également le développement de modes de déplacements alternatifs en dégageant et en desservant des emprises destinées aux transports collectifs, aux voies vertes et au covoiturage. ■



#### ■ En chiffres

- **Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) :** 2024
- **Démarrage du chantier envisagé :** 2025 pour 3 ans
- **Budget :** 37,3 M€ avec une participation espérée de 15,5 M€ pour l'État et la Région Sud (négociations CPER 2021 / 2025 en cours)



## 4. ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE

Assurer la sécurité des usagers est un enjeu majeur auquel répond le Département. Au quotidien, les patrouilles et astreintes des centres routiers surveillent le réseau et maintiennent sa viabilité. Les analyses de terrain réalisées par les agences et le bureau sécurité routière, en lien avec les services de l'État, permettent d'apporter les solutions les plus adaptées pour améliorer la sécurité du réseau et d'optimiser le renouvellement de la signalisation horizontale ou verticale.

La mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'entretien des chaussées avec des techniques diversifiées et adaptées au type de trafic permet d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité du réseau. Le déploiement d'un outil numérique de gestion des ouvrages d'art permet également d'améliorer l'efficacité du suivi de l'état de ce patrimoine sensible.

Par ailleurs, le Département poursuit son action de sécurisation de certains carrefours ou traversées d'agglomération dans le cadre de conventions de partenariat avec les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés.

Les actions de sensibilisation (campus sécurité routière dans les collèges, campagnes de communication grand public...) se poursuivront avec

les partenaires publics ou privés afin de changer les comportements pour toujours plus de sécurité. Une attention particulière est portée aux usagers les plus vulnérables, en particulier les 2 roues motorisées (avec, par exemple, des panneaux dédiés à ces engins dans les gorges de la Nesque et la Combe de Lourmarin) ainsi que les vélos. ■



## 5. MODERNISER LES PRATIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Si le Département s'est doté depuis quelques années d'outils numériques permettant une gestion modernisée du réseau routier départemental (comme le système d'Information géographique SIREO, outil de gestion des ouvrages d'art AREO ou l'outil de rédaction et suivi des arrêtés de voirie LITTERALIS), il convient maintenant de développer des outils similaires pour l'exploitation et l'entretien routier : planification et suivi des missions en régie, relevés et suivi de patrouillage en lien avec les outils RH (gestion du temps de travail par exemple) et le Système d'Information Géographique (SIG)

routier. Un marché lancé en 2023 en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI) permettra de se doter à partir de 2024, après paramétrage de l'outil OSCAR (Outil de Suivi Collaboratif des Activités Routières), de tablettes pour les missions de patrouillage du réseau routier permettant une simplification, une homogénéisation et une modernisation des pratiques actuelles ainsi qu'une amélioration du partage de la connaissance et du suivi de l'état du réseau routier et des activités d'entretien et d'exploitation. ■

## ▲ 6. ENTREtenir LE RÉSEAU ROUTIER TOUT EN PRÉSERVANT LA BIODIVERSITÉ

Fort de ses engagements environnementaux, le Département a porté de 2020 à 2022, avec le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), la réalisation du projet « la Trame Turquoise, une nouvelle composante de la gestion routière » qui a été lauréat de l'appel à projets « Eau et Biodiversité 2019 » lancé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Ce projet a permis de cartographier la Trame Turquoise départementale, une première en France, d'identifier 31 espèces cibles à mieux protéger, de déterminer 15 secteurs prioritaires en bord de routes départementales favorables aux continuités écologiques, notamment celle des mares de la Pavouyère à Mormoiron pour le maintien de l'espèce-cible du crapaud à couteaux, là aussi une première en France.

Dans la continuité, le projet « La Trame turquoise trace sa route en Vaucluse » prévoit la réalisation, en 2024 et 2025, de travaux d'aménagement et d'études naturalistes sur 6 des 15 secteurs prioritaires identifiés dans la phase précédente. Il concerne aussi un renforcement de la sensibilisation des agents des routes aux enjeux environnementaux dans la pratique de leurs métiers. Ce nouveau projet, co-piloté par les services politiques et

expertises (Pôle Aménagement) et agriculture, eau et environnement (Pôle Développement) en partenariat avec le CEREMA., est lauréat de l'Appel à Projets « Eau et Biodiversité 2023 ».

Ce projet sera piloté par la direction des interventions et de la sécurité routière (DISR). Il va bénéficier de 70 % de subventions de l'Agence Eau Rhône-Méditerranée-Corse sur les actions éligibles. Pour les travaux, l'aide prévue s'élève à 233 885 euros.

Ce travail est renforcé par la mise en œuvre du plan de gestion du patrimoine arboré qui concerne plus de 240 000 arbres au bord des routes du Département. ■



## ▲ 7. CONSOLIDER L'UTILISATION DE TECHNIQUES INNOVANTES ET VERTUEUSES POUR L'ENTRETIEN DES CHAUSSÉES

Initiée depuis plusieurs années, l'adaptation des techniques d'entretien routier à la typologie, au trafic et aux pathologies des voies départementales se poursuivra en 2024. L'accent est mis sur des techniques innovantes plus respectueuses de l'environnement. Sont ainsi utilisées des techniques limitant l'utilisation de matériaux neufs : enduits superficiels, enrobés minces, retraitement en place, recyclage d'agrégats d'enrobés.

Sont également mises en œuvre des techniques li-

mitant les émissions de gaz à effet de serre : systématisation de l'emploi des enrobés tièdes et coulés à froid prévue dans les consultations lancées par le Département. Sont expérimentées également des techniques « bas carbone » innovantes comme les enrobés au liant végétal. C'est ainsi que 15 M€ seront consacrés en 2024 à des travaux de réfection de chaussées utilisant cette technique, permettant ainsi de réhabiliter de l'ordre de 110 à 120 kms de routes départementales. ■

## 8. DÉVELOPPER LES VÉLOROUTES ET FACILITER LE VÉLO AU QUOTIDIEN



Le Département poursuit son engagement dans la réalisation des trois véloroutes structurantes au niveau départemental et régional : 152,5 km de véloroutes, dont 107,5 km en voie verte seront en service à fin 2023. L'année 2024, comme les trois années précédentes, verra les crédits d'investissement dédiés à cette action maintenus à un niveau soutenu de l'ordre de 4,7 M€ et permettra ainsi la poursuite des travaux sur la ViaRhôna (réhabilitation du Pont des Arméniers), l'aménagement de la traversée de la commune de Cavaillon par l'Eurovélo n°8 et le démarrage des travaux d'aménagement de la ViaVenaissia entre Velleron et Robion. Par ailleurs, seront menées des opérations de sécurisation de certains axes très fréquentés, comme par exemple, la liaison entre l'Isle-sur-la-Sorgue et Le Thor. À noter que

l'année 2023 a été marquée par la livraison d'importantes sections de véloroutes :

- la Via Venaissia entre Jonquières et Orange et entre Carpentras et Pernes-les-Fontaines,
- la ViaRhôna entre Sorgues et Avignon (section n°10) qui intègre un ouvrage exceptionnel de franchissement du Rhône (la passerelle de l'Oiselay).

Ces aménagements sont financièrement soutenable pour le Département grâce aux importants financements de nos partenaires principaux que sont l'Europe, l'État et la Région Sud mais également d'autres contributeurs pour la ViaRhôna (Compagnie Nationale du Rhône, EPCI et Communes). ■

## ▲ 9. FAVORISER LE COVOITURAGE

Si la voiture continuera, dans nombre de territoires vauclusiens, à être le principal mode de transport des vauclusiens, le covoiturage doit permettre d'optimiser l'usage de la voiture individuelle mais aussi permettre aux habitants non motorisés de trouver des solutions de déplacement. Le Département s'est engagé dans une politique en faveur des déplacements durables dans le cadre de la stratégie départementale Vaucluse 2025-2040.

Il se positionne en partenaire des autres acteurs de la mobilité sur son territoire par la promotion des modes actifs comme le vélo et en incitant les agents départementaux à adhérer aux expérimentations locales de promotion du covoiturage mises en place notamment par le Grand Avignon, les Sorgues-du-Comtat et la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat-Venaissin (COVE).

Il participe au développement des pratiques alternatives à l'autosolisme par l'aménagement d'itinéraires cyclables et d'aires de covoiturage. Un réseau d'aires se met progressivement en place en liaison avec les communes et les intercommunalités pour mailler l'ensemble de notre territoire et faciliter les connexions intermodales. Ce réseau sera encore complété par la création de plusieurs aires supplémentaires situées à des points stratégiques du réseau routier.

Le Département contribue ainsi à l'amélioration de l'offre de transport pour l'ensemble des usagers, apporte une assistance au transport scolaire pour les élèves et étudiants en situation de handicap, et investit pour le développement d'une mobilité solidaire. ■

## ▲ 10. EXTENSION ET OPTIMISATION DU PARC DES BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES, Y COMPRIS SUR LES AIRES DE COVOITURAGE

Fin 2023, tous les sites du Département équipés d'un parking disposeront d'au moins d'un point de charge pour un véhicule de service (soit 63 bornes contre 29 fin 2022). Parallèlement, un nouveau marché d'équipement intégrant la maintenance et la supervision de ce dispositif sera effectif à partir de 2024 afin de poursuivre la densification de notre réseau de charge. Un audit sur les capacités de nos installations électriques sera nécessaire pour apprécier les conditions de faisabilité de ce développement. La mobilité électrique connaît un essor qui devrait se poursuivre au cours des années à venir, rendant nécessaire le développement d'infrastructures de recharge supplémentaires. Le renforcement de l'offre de charge « rapide » sur le territoire départemental permettrait de rendre un service plus efficace pour les usages intensifs. A l'heure actuelle, les bornes de puissance supérieure à 100 kW sont principalement localisées sur le réseau autoroutier.

Le Département de Vaucluse envisage de conventionner avec le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) afin de compléter cette offre sur les routes départementales relevant d'itinéraires d'intérêt régional

pour couvrir les besoins des usagers les plus mobiles ou en transit. L'aménagement d'aires prévu dans le cadre du schéma départemental de développement du covoiturage rend possible la création de stations publiques de charge rapide pour véhicules électriques et hybrides rechargeables gérées par le SEV en bordure d'itinéraires routiers structurants. Dans le courant de l'année 2024, cinq aires de covoiturages existantes ou en projet ont ainsi vocation à recevoir une borne de puissance de 120 kW dotée de deux points de charge. ■



# III – LES COLLÈGES, UN ENJEU MAJEUR POUR LE VAUCLUSE

## Poursuivre les rénovations des collèges en améliorant leur qualité écologique et environnementale

Parce qu'accompagner les jeunes, c'est préparer l'avenir en Vaucluse, le Département agit pour l'éducation et l'épanouissement des collégiens. Il se mobilise pour leur offrir les moyens de construire le monde de demain.

### 1. COLLÈGE LOU VIGNARÈS À VEDÈNE (729 ÉLÈVES)



Ce chantier qui a débuté au début de l'année 2023, pour une durée de 36 mois, représente un investissement de 15,8 M€.

Le Département de Vaucluse a donc lancé une importante opération de réhabilitation de ce collège en service depuis 1980. C'est également l'opportunité de travailler sur l'aspect aujourd'hui vieillissant de cet établissement situé dans un quartier qui a muté et s'est fortement densifié depuis sa construction.

Les trois objectifs de la réhabilitation :

- disposer à terme d'un bâtiment économe en énergie, respectueux de l'environnement et aux coûts d'exploitation et de maintenance optimisés ;
- réorganiser le collège dans son ensemble, rationaliser et optimiser les principaux déplacements pour une meilleure lisibilité du site, créer un pôle des sciences et de technologie ;
- créer une salle polyvalente, à usage des scolaires et des périscolaires, ainsi qu'un foyer des élèves qui manque actuellement au sein de la vie scolaire.

La rénovation énergétique se traduira par des travaux d'isolation par l'extérieur, des changements de menuiseries et l'optimisation du système de chauffage et de ventilation, ce qui permettra de réduire significativement la consommation énergétique du bâtiment. A ce titre, un dossier de demande de subventions dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), déposé pour un montant sollicité de 2,5 M€ est en cours d'instruction. ■

## ▲ 2. COLLÈGE CHARLES DOCHE À PERNES-LES-FONTAINES (523 ÉLÈVES)

Dans la continuité de sa politique environnementale et énergétique, le Département a programmé, dès 2023, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de lancer, en 2024, un marché global de performance énergétique pour le collège Charles Doche à Pernes-les-Fontaines.

Ce collège de 6 970 m<sup>2</sup> fait, en effet, partie des bâtiments les plus énergivores du parc départe-

mental. Outre l'aspect énergétique, un programme technique et fonctionnel cible aussi la rénovation de l'ensemble du collège avec ses infrastructures et superstructures. Une autorisation de programme de 15 M€ est prévue pour cette rénovation. À l'issue des études nécessaires à la réalisation de cette opération, les travaux devraient démarrer à partir de 2025. ■

## ▲ 3. AMÉNAGER ET VÉGÉTALISER LES COURS DE COLLÈGES

Le Département entend poursuivre ses engagements concernant la mise en œuvre des actions de « transilience », initiées dès 2023, afin notamment de végétaliser les cours des collèges et d'y créer des zones ombragées. L'aménagement d'espaces verts ainsi que le remplacement des enrobés noirs d'origine par des enrobés clairs, dans les zones où les travaux de végétalisation et de perméabilisation sont opérés, permet ainsi d'abaisser la température de surface.

En 2023, le Département a conduit des opérations d'aménagements végétalisés et de perméabilisation des cours de certains de ses collèges. Trois collèges ont ainsi pu bénéficier de ces actions, pour lesquels, les travaux ont consisté en :

- la réfection de la cour du collège Alphonse Tavan à Montfavet, avec la reprise d'une partie des réseaux d'eaux pluviales ;
- l'aménagement paysager pour végétaliser et donner de l'ombre à une partie de la cour du collège Victor Schoelcher à Sainte-Cécile-les-Vignes ;
- la restitution aux collégiens des parties végétalisées existantes de la cour du collège Albert

Camus à la Tour d'Aigues, jusque-là tenues clôturées.

Trois nouveaux aménagements de cours sont prévus à l'horizon 2024, aux collèges François Raspail à Carpentras, Paul Gauthier à Cavaillon et Alphonse Silve à Monteux. ■



## ▲ 4. AMÉLIORER, SÉCURISER ET RÉHABILITER LES COLLÈGES

Le Département de Vaucluse a fait le choix d'inscrire la politique d'investissement en faveur des collèges dans une stratégie à la fois ambitieuse et prospective, afin d'assurer aux élèves, à leurs professeurs

et aux personnels non enseignants les meilleures conditions de vie et de travail possibles au sein de ses établissements, tout en maintenant un excellent niveau d'investissement dans la durée. Les princi-

paux objectifs concernent :

- la mise en œuvre d'une optimisation de performance énergétique des équipements techniques liés à l'exploitation (réfection des chaufferies, ...);
- le clos et couvert des bâtiments (isolation, étanchéité, ...);
- le recours aux matériaux bio-sourcés;
- la mise en conformité technique : électricité, ascenseurs, incendie, portes et portails automatiques;
- l'aménagement extérieur : réfection de parkings, création d'aménagements et restructurations

liées aux évolutions pédagogiques (espaces scientifiques) ou sanitaires (traitement des déchets) et mise en œuvre d'opérations de végétalisation;

- la poursuite des travaux d'accessibilité handicapés : mise en œuvre de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Des travaux de réhabilitation se poursuivront en 2024 au Collège Saint-Exupéry à Bédarrides (restructuration pour un coût de 8,8 M€), au Collège de la Vallée du Calavon à Cabrières-les-Avignon (renovation et extension pour un coût de 1,45 M€) et au Collège Voltaire à Sorgues (réhabilitation pour un coût de 3,8 M€). ■

## 5. INVESTIR POUR LES COLLÉGIENS ET LA JEUNESSE

Parce que les jeunes sont les citoyens vauclusiens de demain, le Département va poursuivre ses investissements et actions à leur profit en s'inscrivant

dans les enjeux actuels de la société. La qualité des collèges est également un facteur déterminant pour l'attractivité du Département. ■



## 6. LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE DANS LES COLLÈGES

En 2024, le Département poursuivra les actions inscrites au Schéma Numérique des Collèges 2021-2024 (SNC 3) par la mise en œuvre de la quatrième vague d'équipement numérique individuel des collégiens. Ainsi, tous les élèves actuels de la sixième à la troisième, soit au total 24 000 élèves du public et 6 000 du privé, seront équipés en 2024.

Les enseignants seront également dotés par le Département. Tous ces équipements ont accès à un Espace Numérique de Travail (ENT) pour permettre aux élèves et aux enseignants de travailler sur un site sécurisé et échanger des informations nécessaires aux apprentissages.



Le coût estimé du SNC 3 est de 26,4 M€ pour lequel des financements du Fonds Social Européen (FSE) et du fonds européen « REACT-EU » ont été préalablement sollicités pour un montant avoisinant 2,5 M€.

Les services du Département accompagnent également une démarche de centralisation des serveurs informatiques des collèges afin d'en accroître

la sécurité. Des bornes wifi ont été installées progressivement ces dernières années dans les collèges publics afin de permettre une connexion Internet optimale dans tous les établissements. Cette stratégie d'investissements récurrents et de prise en charge des coûts de fonctionnement liés à la maintenance répond à l'objectif fort du Département de mettre les nouvelles technologies au service des apprentissages. ■

## ▲ 7. INNOVER DANS LES ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÉGIENS ET DES JEUNES

Le Département s'engage résolument pour proposer des actions citoyennes, éducatives, culturelles et sportives aux collégiens et aux jeunes.

En 2024, le Département poursuivra notamment les actions « Collégiens citoyens », « Pop the opéra », « Escapades nature », « Concert au collège » ou « Reporters en herbe ».

Le Département souhaite que les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 permettent d'apporter aux collégiens les valeurs du sport, en particulier le dépassement de soi, le respect et la cohésion, et les initient à une pratique régulière du sport, indispensable à leur santé. Pour cela, le Département organisera des Olympiades collégiennes qui seront partie intégrante du plan d'actions « Le Vaucluse se prend aux Jeux » de la Collectivité. Cette action s'inscrit dans le développement de la politique du Département en faveur du sport.

Le Département renforcera le développement des enseignements artistiques et culturels pour permettre à davantage de jeunes d'y avoir accès et engagera une nouvelle action en faveur des collégiens pour leur permettre de découvrir le cinéma et ses différents métiers.

D'autre part, depuis plusieurs années, le Département poursuit son engagement pour que tous les collégiens bénéficient de repas de qualité à des tarifs accessibles en aidant financièrement les familles les plus modestes. Aujourd'hui, la collectivité engage une démarche de labellisation des restaurants scolaires.

Après l'acquisition du logiciel de gestion de la restauration collective, les sites de production ont été équipés d'une tablette pour le suivi des achats et la

traçabilité des aliments. Un Plan Pluriannuel d'Investissement, sur trois ans (2021-2024), permet le renouvellement des équipements et du matériel des cuisines et des salles de restauration des collèges publics.

Afin d'atteindre les objectifs concernant la qualité de l'approvisionnement alimentaire et la maîtrise des budgets, le Département a proposé à l'ensemble des établissements volontaires la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour la fourniture de denrées alimentaires destinées à la restauration collective. En 2024, ce sont ainsi 21 collèges qui bénéficieront de ce groupement d'achat. ■



© R. Cintas Flores

# IV – CONCILIER PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Accélérer la transition énergétique



### 1. DYNAMISER ET VALORISER LA GESTION DU PATRIMOINE

Le Département dispose d'un patrimoine bâti et non-bâti lui permettant de mettre en œuvre ses politiques publiques. Il se compose en majorité des collèges, EDeS, agences ou centres routiers ainsi que de l'emprise foncière d'assiette de l'ensemble du réseau de routes départementales.

La gestion dynamique du patrimoine du Département, consistant en la valorisation de ses domaines public et privé, lui permet ainsi, en cas de cession de bâtiments ne présentant plus d'utilité pour le Département, d'accroître ses ressources financières tout en réduisant les charges de gestion liées à l'entretien de ce patrimoine.

Le Département continue, par ailleurs, à mener une politique active d'acquisitions foncières négociées en vue d'opérations structurantes de voirie sur son territoire.

L'accroissement du patrimoine foncier à venir résultera également d'une nouvelle vague de décentralisation en Vaucluse des routes nationales au 1er janvier 2024 emportant avec elle le transfert de propriété, non seulement du linéaire routier, mais aussi de l'ensemble des terrains acquis par l'Etat en lien avec des opérations de voiries réalisées ou à venir.

La priorité environnementale consiste désormais à diminuer autant que possible les coûts et l'impact carbone de ce patrimoine en limitant les consommations énergétiques et en veillant tout à la fois à la sobriété des usages, à l'efficacité des dispositifs de chauffage et de climatisation, mais aussi en mobilisant ce patrimoine pour la production énergétique. A ce titre, le Département engagera en 2024 un plan directeur de sa stratégie de transition énergétique de son patrimoine bâti. ■

## ▲ 2. GESTION DIRECTE PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ENSEMBLE DES CONTRATS DE FOURNITURE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLÉ)

Le Département de Vaucluse joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de l'objectif réglementaire de diminution de 40% de la consommation énergétique des bâtiments d'ici 2030, afin de répondre aux objectifs fixés par la réglementation qui précise des modalités d'application de la loi sur la transition écologique votée en 2015.

À l'automne 2023, le Département s'est engagé résolument dans le renouvellement de ses marchés d'exploitation, de maintenance et de renouvellement des équipements incluant des prestations de performance par investissements et intéressements.

Dans ce cadre, la cellule transition énergétique de la Direction des Bâtiments et de l'Architecture repren-

dra la gestion directe de l'ensemble des contrats de fournitures de gaz et d'électricité des EPLÉ afin d'homogénéiser tous les contrats de fourniture d'énergie entre ces établissements et la Collectivité.

Ceci permettra d'engager progressivement le remplacement des chaudières fonctionnant au fioul et au gaz par des chaudières à haute performance ou des pompes à chaleur pour un montant d'investissement prévisionnel de 1,3 M€ pour l'année 2024.

Enfin, le Département prévoit d'engager, en 2024, un marché qui permettra la mise en place progressive de panneaux photovoltaïques en auto-consommation sur une vingtaine de sites départementaux pour un coût de 3,8 M€. ■

## ▲ 3. LIMITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS

Plusieurs textes sont parus dans ce domaine et ont fixé de nouvelles normes, notamment pour limiter l'usage des contenants en plastique. À ce titre, la Collectivité a décidé plusieurs mesures concernant l'usage des bouteilles d'eau et des fontaines. Pour ces dernières, a été engagé en 2023 leur remplacement par des modèles n'utilisant plus de bonbonnes plastiques mais raccordés au réseau d'eau potable. Plusieurs sites tests équipés en 2023 nous permettront de choisir l'équipement le plus pertinent qui sera généralisé en 2024 au fur et à mesure de la réalisation des travaux d'adaptation.

Le Département œuvre déjà de façon active au tri de ses déchets (conventions avec les Collectivités en charge de la collecte, marchés avec des entreprises spécialisées, obligations s'imposant à nos fournisseurs) et organise le traitement de l'ensemble de ses déchets. Toutefois, le passage des EPCI, compétents dans ce domaine, à des modes de gestion plus performants, et l'évolution de la réglementation, nous amènent à interroger nos dispositifs pour les rendre plus efficaces. Ce travail sera engagé en 2024. ■



# V – NOTRE PATRIMOINE NATUREL AU CŒUR DE L'ACTION DU DÉPARTEMENT

La préservation et l'amélioration du cadre de vie des habitants est un facteur clé de l'attractivité du territoire.

## 1. PRÉSERVER DURABLEMENT L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES DU VAUCLUSE

Le Vaucluse dispose d'un cadre environnemental et de ressources exceptionnels. Face au défi du changement climatique, le Département veillera à préserver

ce capital naturel par la mise en œuvre de son plan d'actions pour la ressource en eau et la lutte contre les aléas climatiques (incendies, inondations). ■

## 2. BOOSTER LE PLAN D' ACTIONS DÉPARTEMENTAL POUR LA RESSOURCE EN EAU DU VAUCLUSE

Le Département souhaite amplifier dès 2024 son action pour la gestion de la ressource en eau. Après avoir élaboré une stratégie pour l'irrigation agricole votée en 2022 et à la suite de la sécheresse de l'été 2022, le Département a initié une concertation autour de la ressource en eau pour construire un plan d'action volontariste. Cette démarche permet d'agir concrètement sur l'ensemble des usages, ainsi que pour la préservation des milieux naturels. L'objectif est d'économiser l'eau et changer les pratiques afin d'être le moins dépendant possible d'une ressource tendant inexorablement à se raréfier.

Le plan d'action pour la ressource en eau du Vaucluse, élaboré collectivement avec l'ensemble des acteurs du territoire, sera proposé au vote de l'Assemblée départementale en novembre 2023. Il permettra de mobiliser 2,6 M€ en plus des actions déjà conduites par la collectivité pour :

- **Connaître** – Connaître la ressource en eau du Vaucluse pour économiser l'eau et s'adapter.
- **Sécuriser** – Sécuriser l'accès à l'eau potable pour tous.
- **Économiser** – Impulser et soutenir tous les leviers

d'économie d'eau pour une sobriété collective.

- **Protéger** – Préserver le grand cycle de l'eau, les rivières et les zones humides.
- **Innover** – Porter et soutenir les pratiques innovantes pour économiser et partager la ressource. ■



### ▲ 3. PROTÉGER TOUS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

L'équipement et la gestion des 23 ENS labellisés se poursuivront à travers l'appui apporté aux communes et autres propriétaires publics pour la mise en œuvre des actions de protection des milieux naturels et pour

leur ouverture au public. L'accompagnement de projets d'ENS, et les partenariats avec les associations et structures pour gérer et animer ces sites naturels, seront poursuivis. ■

### ▲ 4. PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

En s'appuyant sur les acquis du programme 2020-2022, la prise en compte de la Trame Turquoise dans la gestion routière se concrétisera grâce à un nouveau soutien de l'Agence de l'Eau obtenu pour 2024-2025 dans le cadre de l'appel à projets « eau et bio-

diversité ». Des aménagements pour la biodiversité aux abords des routes, des études et des sessions de sensibilisation à l'attention des agents du Département seront mises en œuvre sur six secteurs prioritaires afin de préserver des espèces menacées. ■

### ▲ 5. INTERVENIR EN FAVEUR DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE ARBORÉ

Les travaux de réhabilitation du jardin Pétrarque débuteront au printemps 2024 dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS) de Fontaine-de-Vaucluse.

Face au défi du changement climatique, la végétalisation des espaces urbains est plus que jamais né-

cessaire pour atténuer les îlots de chaleur urbains. Le Département renforce l'accompagnement des communes avec une enveloppe portée à 500 000 euros sur 4 ans pour le dispositif « planter 50 000 arbres en Vaucluse ». ■

### ▲ 6. LUTTER CONTRE LES RISQUES MAJEURS D'INCENDIES ET D'INONDATIONS

Le soutien du Département aux principaux acteurs de la défense et de la valorisation forestière sera maintenu. Pour lutter contre les incendies, ce soutien est plus que jamais indispensable. Une autorisation de programme renouvelée de 420 000 euros sera proposée au budget 2024 afin de soutenir la programmation de travaux du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF).

Afin de lutter contre les inondations, une enveloppe annuelle de 1,8 M€ assure le soutien à l'aménagement, la restauration et l'entretien pour protéger les personnes et les biens. Sa reconduction sera proposée dans le cadre du soutien global à la gestion des cours d'eau par bassin versant.

Bien entendu, le Département continuera également à soutenir le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) aussi bien en fonctionnement, avec notamment une contribution de plus de 35 M€, qu'en investissement, par la reconduction en 2024 d'une

subvention d'équipement de 2,1 M€. 2024 sera par ailleurs l'année de réécriture de la convention financière liant le Département de Vaucluse au SDIS. ■



# VI – L'ATOUT DU NUMERIQUE POUR LE VAUCLUSE

Poursuivre l'amélioration de la couverture numérique du Vaucluse pour un territoire 100% THD



© AdobeStock.com

## 1. RESeAU

Face à la précarisation des usagers vauclusiens confrontés à de nouvelles formes de vulnérabilité dans le domaine numérique, le Département a mis en place le RESeau des Acteurs de l'Inclusion Numérique (RESAIN) pour proposer un accompagnement individualisé et de proximité à l'attention du public dans leurs démarches numériques. Pour compléter cette offre, quatre conseillers numériques ont été recrutés et interviennent aujourd'hui directement au sein des

EDeS et six autres conseillers devraient être recrutés en 2024.

Le Département de Vaucluse fait plus que jamais le choix de parier sur le numérique. Son ambition est de faciliter l'accès au numérique sur tout le territoire, renforçant ainsi son attractivité et les services proposés à la population. ■

## ▲ 2. TRÈS HAUT DÉBIT - TDH



Le boom du télétravail, accéléré par la crise sanitaire, permet au Vaucluse de concurrencer les grandes métropoles dans l'attraction des pôles économiques et de leurs travailleurs. Son excellente couverture en Très Haut Débit (THD), ajoutée à son excellente position géographique, donne à notre territoire des atouts majeurs d'attractivité. Le Département agit pour valoriser au mieux ces opportunités et ainsi continuer d'attirer investisseurs, touristes et nouveaux habitants.

Grâce à une stratégie 100 % FttH (Fiber to the Home) initiée dès 2011 et accélérée en 2017, et grâce à la mobilisation du délégataire Vaucluse Numérique et le soutien des partenaires publics (Europe, État, Région et EPCI), la phase de construction massive des infrastructures THD est désormais achevée en zone d'initiative publique.

Près de 125 000 logements (contre 110 000 initialement) vauclusiens et 105 communes sur cette zone publique sont déjà éligibles à la fibre optique (à fin juillet 2023); ces logements peuvent donc souscrire dès aujourd'hui un abonnement « fibre optique » auprès des différents fournisseurs d'accès présents sur le marché.

Fin juillet 2023, près de 58 000 logements profitent déjà du THD, soit près de la moitié des 125 000 prises construites. L'usage de la fibre optique étant devenu incontournable, la qualité du réseau est désormais primordiale. Pour 2024, les efforts portés sur l'exploitation du réseau ou la « vie du réseau » (raccordements, maintenance et extension du réseau) se pour-

suiront afin d'assurer un service continu de qualité aux usagers.

Bien que ce résultat soit très satisfaisant, et supérieur aux prévisions, le délégataire est chargé de poursuivre ses actions visant à maintenir une dynamique de commercialisation sur le réseau public, a fortiori dans un contexte de fermeture progressive du réseau cuivre. En effet, l'opérateur Orange a présenté auprès de l'Etat un plan de fermeture de ce réseau, afin d'éteindre son réseau historique (ADSL) de manière progressive d'ici fin 2030. Le Département de Vaucluse et son délégataire se sont déjà mis en ordre de marche et poursuivront leurs actions sur 2024 avec Orange et les communes concernées pour accompagner au mieux la transition des administrés vers la fibre optique.

L'année 2024 devrait également marquer l'encaissement, par le Département, de la majeure partie des subventions publiques restant à percevoir au titre de la construction du réseau d'initiative publique.

En zone d'intervention privée, représentant 46 communes, les deux opérateurs Orange et XPFibre doivent respectivement reprendre et finaliser les déploiements sur leurs périmètres d'intervention, alors que leurs engagements auprès de l'Etat prévoyaient un achèvement à fin 2022.

Le Département poursuivra les actions engagées auprès de l'Etat et l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) pour atteindre l'objectif 100% THD pour l'ensemble des vauclusiens, avec une attention particulière sur la zone d'initiative privée Orange qui présente le reste à faire le plus important.

Concernant l'amélioration de la couverture mobile 4G, l'équipe projet locale co-pilotée par la Préfecture et le Département poursuivra ses actions dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Fin juillet 2023, 27 projets de sites mobiles 4G multi-opérateurs sont déjà engagés pour résorber les zones blanches du territoire. ■

# POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES VAUCLUSIENS

## I – RICHESSES CULTURELLES ET MÉMOIRE DE NOTRE TERRITOIRE

### 1. VALORISER UNE POLITIQUE CULTURELLE AMBITIEUSE POUR LES VAUCLUSIENS

La modernisation de la politique culturelle se concrétisera en 2024 avec la mise en œuvre d'un schéma départemental patrimoine et culture 2024-2028. L'émergence de nouveaux soutiens, tels qu'un fonds d'aide à la création et à la production cinéma et audiovisuel, contribuera à l'attractivité du patrimoine vaclusien dans toutes ses dimensions.

Les évolutions concernent aussi des chantiers structurels majeurs avec la construction en cours du Pôle des Patrimoines de Vaucluse (Memento), l'extension du bâtiment dédié à la politique du livre et de la lecture et la modernisation du musée d'Histoire Jean Garcin à Fontaine-de-Vaucluse. Les opérations de déménagement des services patrimoniaux seront engagées. Des modes d'organisation renouvelés seront préfigurés pour répondre au mieux aux besoins des Vauclusiens. ■



### 2. PARTAGER LA CULTURE ET LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS

Le Département diversifiera les aides apportées aux acteurs culturels, notamment par l'émergence d'un plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle.

Les dispositifs en faveur de la diffusion itinérante et des résidences hors les murs en élargissant les structures bénéficiaires, en lien avec les autres

compétences départementales, seront développés pour favoriser l'accès à la culture pour tous les vauclusiens.

Le soutien aux enseignements artistiques et culturels à destination des jeunes sera renforcé et une saison artistique 2023/2024 leur sera spécifiquement dédiée à l'auditorium Jean Moulin. ■

### ▲ 3. CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE

En 2024, chantier de déménagement des collections et modernisation des parcours muséographiques rythmeront les activités des musées départementaux et s'accompagneront d'une offre culturelle et éducative renouvelée, engagée dans des démarches en phase avec les enjeux environnementaux et adap-

tée aux attentes des vauclusiens et des touristes.

Côté patrimoine, la connaissance et la mise en lumière des sites et objets remarquables sera à l'honneur avec un éclairage nouveau sur le label Patrimoine en Vaucluse. ■

### ▲ 4. DÉVELOPPER LE GOÛT DE LA LECTURE

La réalisation de l'extension du site central du Service livre et lecture à Sorgues favorisera un accueil de qualité des bibliothèques du réseau départemental. La réflexion engagée dans le cadre du projet de service permettra de repenser globalement l'offre de services, l'aménagement et la signalétique des lieux.

Le domaine de la petite enfance sera accompagné grâce à la reconduction de la labellisation « Premières pages ». Le Contrat Départemental Lecture-Itinérance (CDLI), sur le thème de la culture numérique, sera déployé sur l'ensemble du Département avec 20 bibliothèques déjà partenaires. ■

### ▲ 5. MUTUALISER TOUTES LES COLLECTIONS ARCHIVISTIQUES



La priorisation des actions des archivistes portera sur la poursuite du chantier de reconditionnement

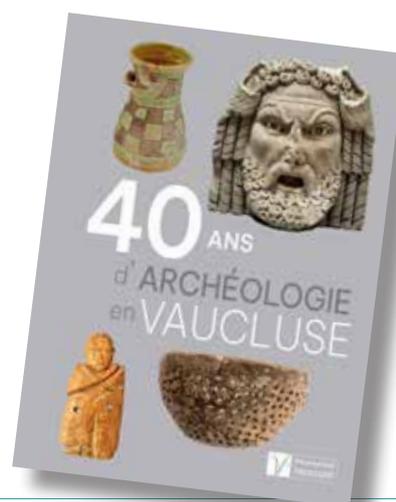
préparatoire au déménagement au pôle des patrimoines de Vaucluse (Memento). La mise en production du système d'archivage électronique, après la phase de tests effectués en 2023, associera tous les services du Département.

En 2024, sera conduite l'étude de création d'un catalogue commun des bibliothèques, des services des archives et de l'archéologie, prélude à la mutualisation des collections prévue à Memento, ainsi que la montée en puissance de la salle des inventaires virtuelle des archives. Ces deux actions visent à mieux servir un public permanent, demandeur de nouvelles ressources numériques en ligne. ■

### ▲ 6. DÉCOUVRIR LE SERVICE ARCHÉOLOGIE

L'ouvrage célébrant les 40 années d'existence du service d'archéologie valorise le travail mené par les archéologues, et mettra en lumière l'action du Département en matière de politique patrimoniale.

Le service poursuivra son activité opérationnelle en accompagnant les projets départementaux (déviation d'Orange notamment) mais aussi les projets privés sur le territoire vauclusien. ■



## II – UN ÉVÉNEMENT SPORTIF MAJEUR AU BÉNÉFICE DES VAUCLUSIENS

### Faire vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 aux Vauclusiens

Labellisé « Terre de Jeux 2024 », le Département agit pour faire des jeux un héritage pour tous en organisant le passage du relais de la flamme sur le territoire vauclusien. Dans le cadre de son programme « Le Vaucluse se prend aux Jeux », la Collectivité organisera des événements sportifs populaires et accompagnera les communes à en créer également pour faire vivre ce grand moment de cohésion sociale, de découverte des sports olympiques et de partage des valeurs sportives à tous les Vauclusiens, dès 2023 et jusqu'au passage de la flamme olympique en Vaucluse.



### 1. PROFITER DE LA DYNAMIQUE DES JOP PARIS 2024 POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La politique sportive du Département de Vaucluse est à la croisée de l'excellence, de la proximité et de la solidarité. Elle participe au maillage du territoire, à son rayonnement et son attractivité et constitue un enjeu de santé tout en contribuant favorablement à la cohésion sociale. Avec les JOP Paris 2024, le sport devient une vitrine exceptionnelle pour notre Département.

Le dispositif d'aides pour la réhabilitation des équipements sportifs 2020-2022 a rencontré un vrai succès auprès des collectivités propriétaires. Dans le cadre de la dynamique exceptionnelle des JOP Paris 2024, le Département voté la création d'un programme « JOP Paris 2023-2026 – équipements sportifs » commençant dès 2023 et doté de 4 M€ qui soutient financièrement les communes et intercommunalités dans la construction de nouveaux gymnases et la réhabilitation de leurs installations sportives. ■



## ▲ 2. COORDONNER ET ACCOMPAGNER L'OFFRE ET LE SOUTIEN AUX PRATIQUES SPORTIVES

Le Département souhaite maintenir et développer son positionnement d'accompagnateur, de coordonnateur et d'organisateur du développement de l'offre sportive sur son territoire. Il continuera de

soutenir financièrement les sportifs de haut niveau, les clubs, les associations et les événements sportifs pour permettre à chaque Vaclusien de bénéficier d'une offre sportive de qualité. ■

## ▲ 3. DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Les activités de pleine nature contribuent pleinement à améliorer le cadre de vie des vaclusiens.

Elles sont un levier d'attractivité et de développement maîtrisé des territoires. Pour les développer, le Département :

- crée des circuits de trail, randonnées pédestres et équestres, vélo, VTT, Gravel ;



- permet la pratique de l'escalade en falaise grâce sa prise de responsabilité partagée avec les fédérations et les communes ;
- coordonne et accompagne les différents acteurs œuvrant pour un développement des activités de pleine nature qui soit respectueux de l'environnement.

Enfin, le Département permet au public, principalement aux écoliers et collégiens vaclusiens, de découvrir les sports de pleine nature en organisant des initiations collectives dans les centres départementaux d'activités de plein air et de loisirs (CDPAL). A ce propos et après une saison complète, le CDPAL sera entièrement rénové à partir de 2024 pour offrir un bâtiment de meilleure qualité au public et pour en améliorer les performances écologiques. ■



### ■ Zoom

Dans les années à venir, le Département continuera à apporter son soutien aux associations du territoire œuvrant dans de multiples domaines. A noter que pour le seul exercice 2022, le Département a consacré **15,7 M€** au secteur associatif.

# POUR UN DEVELOPPEMENT CONCERTÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

## I – AGIR EN SYNERGIE AVEC TOUS LES TERRITOIRES

### ▲ 1. INVESTIR AUX CÔTÉS DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS POUR AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DES VAUCLUSIENS

Le Département contribue au développement maîtrisé du territoire dans le cadre de sa propre politique d'équipements et de services mais aussi, en tant que chef de file de la cohésion territoriale, par sa participation aux stratégies foncières et au financement des projets structurants des communes et intercommunalités. ■



### ▲ 2. RENDRE LISIBLE LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX TERRITOIRES LES CONTRATS VAUCLUSE AMBITION

Le Département de Vaucluse renouvelle son soutien financier aux 151 communes vauclusiennes afin de favoriser un développement équilibré, durable et solidaire de son territoire. Le nouveau Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 mobilise 28,5 M€. Il s'inscrit à la fois dans une démarche de simplification au sein d'un contrat unique plus lisible et une démarche de transition écologique et énergétique qui représentera au

minimum 20% de l'enveloppe dédiée à chaque commune.

Grâce à cet accompagnement du Département, les communes peuvent, par exemple, construire des équipements de services, sportifs ou culturels, développer l'offre de logements, rénover des bâtiments communaux, développer des espaces verts, etc. ■

### ▲ 3. S'ENGAGER RÉSOLUMENT DANS LE DISPOSITIF « VAUCLUSE TERRITOIRES DE DEMAIN »

Le Département de Vaucluse s'engage à nouveau sur la période 2023-2026 pour accompagner les territoires intercommunaux et les organismes de logements sociaux, porteurs de projets d'envergure départementale. L'appel à projets « Vaucluse Territoires

de Demain », doté de 7 M€ soutiendra des projets en cohérence avec ses politiques publiques, inscrits dans la transition climatique et contribuant à l'attractivité et la structuration du territoire. ■

## ▲ 4. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE MAISONS DE SANTÉ POUR AMÉLIORER LA COUVERTURE MÉDICALE



Dans un contexte de crise de la démographie médicale et face aux besoins de la population, le Département a adopté un nouveau dispositif « Maisons de Santé en Vaucluse », doté de 1,2 M€. Les projets, portés par les collectivités, localisés sur les secteurs caractérisés par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, pourront être soutenus et compléteront utilement le Réseau Départemental de Santé (RDS). ■

## ▲ 5. ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

En Vaucluse, 9 territoires PVD représentant 15 communes bénéficient du programme PVD impulsé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Un partenariat entre la Banque Des Territoires (BDT) et le Département de Vaucluse, pour la gestion des crédits d'ingénierie dédiés aux PVD, permet à ces territoires de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour leurs stratégies et projets de revitalisation.

Le Département accompagne ainsi 30 études en cours, ou finalisées, à fin 2023, pour un montant global de subventions de 416 680 €uros (parts BDT et Département). Le Département poursuivra son accompagnement pour la nouvelle phase 2024-2026 centrée sur leurs opérations de revitalisation de territoire (ORT), le Département étant signataire des conventions ORT. ■

## ▲ 6. ACTIONNER LES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le bilan de la programmation du fonds européen agricole de développement rural (FEADER) 2014-2020 atteste que le Vaucluse a bénéficié de plus de 14,5 M€ de FEADER représentant environ 270 projets. Le Département a contribué globalement à hauteur de 6,8 M€ aux contreparties nationales nécessaires pour appeler les financements du FEADER.

La nouvelle programmation du FEADER 2023-2027 permet aux territoires ruraux et au secteur agricole de Vaucluse de bénéficier de fonds européens qui représentent un effet levier déterminant pour l'émergence de projets. Le Département contribue au soutien de projets locaux et optimise la mobilisation des fonds européens pour ses territoires ruraux.

En Vaucluse, deux territoires labellisés « liaison entre actions de développement de l'économie rurale » (LEADER) ont été retenus, territoires sur lesquels les Parcs Naturels Régionaux du Mont Ventoux et du Luberon animeront des stratégies de développement favorisant l'émergence de porteurs de projets locaux.

Par ailleurs, le nouveau Fonds Européen de Développement Régional FEDER rural 2021-2027, fléché sur des communes représentant des pôles de centralités locales, est destiné à soutenir des projets de revitalisation des centres-villes (8 communes éligibles sur le territoire vauclusien). ■

# II – CONFORTER LES DOMAINES D'EXCELLENCE DU VAUCLUSE

## Dynamiser le territoire dans le domaine économique

Le dynamisme économique d'un territoire, et les emplois qu'il offre, sont des facteurs essentiels à l'attractivité. Dans le domaine économique, le Vaucluse possède de forts atouts que le Département s'attache à développer, dans le cadre de ses compétences et de conventions avec la Région. Les points forts sur lesquels le Vaucluse peut s'appuyer sont notamment l'agriculture, les industries agroalimentaires, les industries culturelles et créatives, ainsi que le tourisme, en particulier grâce à la richesse patrimoniale et environnementale du territoire.

### 1. SOUTENIR L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire constituent des forces du Département de Vaucluse que la collectivité soutient, historiquement, et qu'elle

continuera à accompagner dans un contexte anxieux d'évolution climatique. ■

### 2. METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'IRRIGATION À L'HORIZON 2028

Pour accompagner le développement d'une agriculture moderne, durable et respectueuse de l'environnement confrontée au changement climatique, et plus particulièrement à l'augmentation de la demande en eau dont les ressources diminuent, le Département a adopté en 2022 une stratégie d'irrigation à l'horizon 2028 co-construite dans le cadre d'un large partenariat. La programmation budgétaire triennale 2023-2025 pour l'hydraulique agricole est fixée à 12,4 M€.

En parallèle, concernant l'ambitieux projet d'irrigation sur le nord Vaucluse à partir de l'eau du Rhône, nommé « Hauts de Provence Rhodanienne » (HPR) et piloté par les Préfectures de la Drôme et du Vaucluse, deux co-maîtres d'ouvrage, l'ASA du canal de Carpentras et le Syndicat d'Irrigation Drômois (SID), portent une étude de préfiguration à laquelle le Département participe aux côtés des autres partenaires financeurs (Etat, Régions, Département, Agence de l'Eau, Compagnie Nationale du Rhône -CNR). ■



### ▲ 3. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Département poursuivra en 2024 ses dispositifs pour accompagner les agriculteurs à s'adapter au changement climatique, ainsi que ses partenariats avec la chambre d'agriculture et le Centre de Ressource et d'Innovation pour l'Irrigation et l'Agrométéorologie (CRIIAM).

En particulier, le dispositif « graines d'avenir » 2024 aidera les investissements de modernisation durable dans les exploitations agricoles avec une

autorisation de programme renouvelée de 57 000 euros.

Dans le cadre de son plan d'action pour la ressource en eau, le Département déploiera de nouvelles actions pour accompagner les agriculteurs à optimiser l'usage de l'eau et pour anticiper sur le choix des types de culture et d'irrigation adaptés au changement climatique. ■

### ▲ 4. AIDER À LA RECONQUÊTE DES FRICHES AGRICOLES ET AU DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Afin de favoriser la remise en culture des terres incultes, le dispositif d'aides aux travaux de défrichage se poursuit sur la période 2023-2025 dans le cadre du fonds d'aménagement foncier rural.

De plus, un nouveau dispositif de portage foncier dans le but de favoriser la transmission et l'installation d'agriculteurs est mis en œuvre dans le cadre de la participation à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Terre Adonis ».

D'autre part, après une période de transition, une nouvelle période de programmation FEADER 2024-2027 débutera et le Département de Vaucluse poursuivra dans ce cadre son soutien auprès des industries agroalimentaires pour leur modernisation et l'amélioration de la qualité et de la traçabilité de leurs produits. ■



## Développer un tourisme respectueux de l'environnement et du patrimoine Vauclusien

Le Département entend appuyer la mise en place de démarches et d'actions portées par les professionnels du tourisme, en particulier par Vaucluse Provence Attractivité (VPA), pour intégrer les enjeux du développement durable dans leurs activités (meilleure gestion des flux touristiques, prise en compte des enjeux liés à la gestion de l'eau et des déchets...).

Les services du Département mettront également en œuvre plusieurs actions visant à développer un tourisme équilibré et respectueux du territoire. A cet effet, le Département portera notamment une étude sur les flux touristiques, l'un des objectifs du schéma de développement du tourisme étant de mieux répartir les flux géographiquement et tout au long de l'année.

### 1. FAIRE RAYONNER LE VAUCLUSE

Enfin, par ses propres actions de communication et son agence VPA, la Collectivité développera la notoriété du Vaucluse auprès des entreprises, des potentiels nouveaux habitants et des touristes. La

qualité de vie en Vaucluse, le patrimoine naturel et historique, le climat et le dynamisme économique sont autant d'atouts à valoriser. ■

### 2. CONCEVOIR UN PLAN DE SOUTIEN AU CINÉMA ET À LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Au-delà de sa contribution au développement de la société et des citoyens, la production et la diffusion artistiques sont sources de création de richesses et d'emplois. Depuis plusieurs années, le Département soutient ainsi la création, la diffusion et les événements culturels.

En 2024, le Département entend diversifier ses soutiens en mettant en œuvre un plan de développement du cinéma et de la production audiovisuelle qui sont particulièrement créateurs d'emplois et permettent de valoriser le patrimoine naturel et culturel vauclusien.

En particulier, le Département créera un fonds départemental de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle en partenariat avec l'État, la Région Sud et le Centre National du Cinéma. Le Département déploiera une politique globale en soutenant également la diffusion avec, par

exemple, des soutiens aux festivals itinérants et des actions auprès de la jeunesse. ■



# POUR UNE RÉDUCTION

## DE TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ

### I – INVESTIR POUR L'INSERTION PAR LE RETOUR À L'EMPLOI

Depuis 2021, le Département a considérablement développé sa politique d'insertion et de retour à l'emploi de chaque allocataire du revenu de solidarité active (RSA). En effet, le retour à l'emploi est le meilleur levier pour contribuer à l'épanouissement de chacun et pour construire une société juste et solidaire. Pour développer le potentiel de chacun, le Département s'appuie sur une politique complète et ambitieuse :

- l'accompagnement des allocataires du RSA ;
- le développement des solutions opérationnelles de retour à l'emploi : financement de contrats aidés, cumul RSA activité, investissement dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- la mise en place d'actions permettant la levée des freins périphériques (mobilité, garde d'enfants, etc.) ;
- la mobilisation des allocataires du RSA leur faisant prendre conscience de leur potentiel et des opportunités ainsi qu'en faisant valoir leurs droits mais aussi leurs devoirs ;
- le développement des contrôles pour garantir l'équité sociale et la juste utilisation de l'argent public.

Les résultats obtenus en 2023 tant sur les taux de sorties positives du RSA (emploi ou activité) que sur la baisse du montant total de l'allocation globale RSA témoignent de l'efficacité de l'action mise en œuvre. En 2024, le Département renforcera ces actions et développera un nouveau dispositif d'accompagnement individualisé des bénéficiaires qui les mobilisera et les orientera vers les solutions concrètes les plus adaptées à leurs situations et aux besoins des employeurs locaux.

Il est à relever la création de la plateforme « Je bouge en Vaucluse » qui a permis d'accompagner plus de 900 bénéficiaires du RSA afin de favoriser leur retour à l'emploi, ainsi que la création des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) pour les solutions de gardes d'enfants des personnes en parcours d'insertion.

## 1. INTENSIFIER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET LES RENDRE ACTEURS DE LEURS PARCOURS

En 2024, le Département mettra en œuvre un nouveau dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, permettant une prise en charge plus rapide des nouveaux entrants et un accompagnement plus soutenu et axé sur le retour à l'emploi de l'ensemble des bénéficiaires du RSA. Ce dispositif priorise le retour à l'emploi et la lutte contre l'ins-

tallation durable dans le RSA. Il s'appuie sur une dynamique de parcours d'insertion visant à assurer la mobilisation des allocataires : rendez-vous réguliers, mises en relation directes avec les employeurs locaux, formations..., tout en mettant à leur disposition des moyens permettant la levée des freins périphériques au retour à l'emploi. ■

## 2. RENFORCER LES PASSERELLES VERS L'EMPLOI

Afin de faciliter le retour à l'emploi des allocataires du RSA, le Département a accru sa politique de soutien aux contrats aidés en 2023. Cet axe sera encore renforcé en 2024 vers le secteur marchand afin de proposer des solutions aux tensions de recrutement en Vaucluse.

De plus, le Département a reconduit l'expérimentation du cumul RSA pour, d'une part, favoriser le retour à l'emploi des allocataires et, d'autre part, répondre aux tensions de recrutement dans les secteurs de l'agriculture, l'hôtellerie-restauration et les services à la personne. En 2022, 226 foyers allocataires ont pu bénéficier de ce dispositif au sein de 200 entreprises dans les secteurs d'activités précités.

Afin de favoriser le retour à un emploi durable des bénéficiaires du RSA, le Département maintient le soutien financier aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire. Ainsi, en

2022, ce sont plus de 930 allocataires qui ont été salariés dans ces structures. L'IAE présente un taux encourageant de retour à l'emploi de 35 %. ■



## 3. MAINTENIR LA POLITIQUE DE VERSEMENT DE LA JUSTE ALLOCATION POUR GARANTIR L'ÉQUITÉ SOCIALE ET LA BONNE UTILISATION DE L'ARGENT PUBLIC

Depuis sa mise en œuvre, la politique de versement de la juste allocation par la réalisation de contrôles a démontré ses effets positifs, non seulement sur la baisse du montant de l'allocation globale RSA, mais également sur le taux de sorties positives du dispositif (emploi ou formation) des allocataires du RSA.

En 2022, le taux de sorties positives s'est élevé à 35,3 % pour les personnes allocataires du RSA de-

puis plus d'un an et à 63,1 % pour les nouveaux allocataires. Sur cette période, 2 162 suspensions administratives ont été prononcées et en 2023, la tendance positive s'est poursuivie.

En 2024, le Département maintiendra cette politique pour conforter son objectif de versement de la juste allocation. ■

# II – FACILITER AUTANT QUE POSSIBLE LES PARCOURS D'INSERTION

## Poursuivre les partenariats pour une action plus efficace

### ▲ 1. LE SPIE

Depuis 2022, le Département déploie activement le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). L'ambition du SPIE est d'apporter un parcours personnalisé à toute personne ayant des difficultés à entrer sur le marché du travail en raison de difficultés sociales et/ou professionnelles. En étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - DDETS) et Pôle Emploi, le Dépar-

tement fédère autour de lui plus de 100 structures de l'insertion et du monde économique sur les 4 bassins d'emploi de son territoire. Plus de 500 professionnels de l'insertion et de l'emploi sont membres du collectif SPIE. L'activité du SPIE sera poursuivie en 2024 et constitue d'ores et déjà la passerelle vers les perspectives de la loi « pour le plein emploi » avec l'émergence de France-Travail. ■

### ▲ 2. LE DISPOSITIF FORCEEMPLOI (FORMATION ORIENTATION COMPÉTENCES EMPLOI)

C'est un dispositif vaclusien, co-piloté par le Département, qui ambitionne de répondre aux tensions de recrutement des entreprises en mettant en relation les employeurs et les acteurs de l'insertion

par secteurs d'activités (agriculture, hôtellerie-restauration, industrie, etc.). Il constitue une expérimentation reconnue par l'État et la gouvernance France Travail. ■

### ▲ 3. PACTE LOCAL DES SOLIDARITÉS

L'année 2024 verra le déploiement du Pacte Local des Solidarités. Il s'agit d'une contractualisation sur 3 ans avec l'État qui permet d'obtenir des cofinancements de l'État et de conforter la politique du Département en matière d'insertion et d'emploi auprès de tous les partenaires. Il remplacera la précédente contractualisation (la Convention d'Appui à la Lutte

contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi - CALPAE) qui a permis au Département de percevoir 6 M€ de crédits de la part de l'État, de 2019 à 2023, dont 66 % pour l'insertion et l'emploi.

En matière d'insertion et d'emploi, le Département mobilise également les crédits européens du FSE. ■

# III – FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT ET SOUTENIR LES JEUNES EN DIFFICULTÉ

## ▲ 1. LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Sur le volet de la prévention des exclusions, le fonds de solidarité pour le logement (FSL) a fait l'objet, en 2023, d'adaptations aux nouvelles problématiques des Vauclusiens. La question du maintien dans le logement a été repensée dans une logique d'intervention le plus en amont possible d'une situation éventuelle d'endettement.

En ce qui concerne l'accès au logement, un travail important doit être poursuivi en lien avec les bailleurs sociaux, afin d'offrir un véritable projet d'hébergement pour les Vauclusiens. ■

## ▲ 2. LE FINANCEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le Département maintient le financement du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) qui vise à soutenir les jeunes en difficulté dans leur insertion sociale et professionnelle. Des projets plus spécifiques sont également abordés, en particulier dans le domaine sanitaire.

Ainsi, le Département poursuit son action, engagée depuis plusieurs années, sur la question de l'accès à l'hygiène et aux soins par la fourniture de kits sanitaires, et renforce son intervention dans le domaine alimentaire par l'augmentation du nombre de paniers solidaires distribués en 2024. ■



# IV – RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

La baisse de pouvoir d'achat est ressentie par l'ensemble de la population mais encore plus fortement par les personnes en précarité. Différents dispositifs sont mis en place pour limiter cet impact, en particulier dans le domaine alimentaire, avec le renforcement du partenariat avec le secteur caritatif, la mobilisation des secours exceptionnels de solidarité départementale, l'intervention des conseillers en économie sociale et familiale. Pour renforcer ces interventions, il est prévu de déployer, en 2024, la méthode Econovie, dispositif innovant en matière d'accompagnement social et budgétaire.



## ■ Zoom - Lutter contre la fracture numérique

Face au développement du numérique et des nouvelles technologies, un des enjeux est de faciliter l'utilisation du numérique par tous les Vauclusiens (maîtrise des outils informatiques, accès aux démarches en ligne, etc.).

Pour réduire la fracture numérique, le Département de Vaucluse continuera en 2024 à soutenir des actions en faveur de l'inclusion et de la médiation numérique. Pour favoriser l'apprentissage des nouveaux usages et services numériques, le Département soutient l'organisation de formations/informations individuelles et collectives, l'appui aux démarches numériques par l'intermédiaire d'accompagnants et de conseillers numériques présents dans les EDeS et dans les bibliothèques / médiathèques du territoire.

# V – MIEUX VIVRE DANS SON LOGEMENT

## Améliorer l'offre et l'accès aux logements ainsi que leurs performances énergétiques

La mise en œuvre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) se poursuivra, ainsi que l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements des Vauclusiens.

### 1. PROMOUVOIR LA PRODUCTION ET LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Département confirmera sa politique volontariste auprès des bailleurs sociaux, des communes et des particuliers afin de permettre aux Vauclusiens les plus modestes d'accéder à des logements de qualité, ou d'améliorer leur logement, et en veillant à la solidarité et à la recherche des équilibres des territoires.

En complément des programmes opérationnels de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le Département souhaite lancer un 6<sup>ème</sup> Programme d'Intérêt Général (PIG) sur les communes non couvertes par une OPAH.

Ce nouveau programme de 3 ans (2024-2026) visera le soutien à la rénovation énergétique de logements appartenant aux propriétaires occupants modestes, et aux propriétaires bailleurs privés s'en-

gageant à remettre sur le marché des logements à loyers abordables, ainsi que le soutien aux travaux d'adaptation pour les ménages en perte d'autonomie. Le périmètre, pressenti pour ce 6<sup>ème</sup> PIG, pourrait concerner environ une centaine de petites communes qui ne rentrent pas dans les programmes d'OPAH, en cours ou à venir sur le territoire vauclusien.

Les aides départementales en faveur de l'habitat, conditionnées à l'obtention de certifications environnementales pour les programmes neufs portés par les bailleurs sociaux, intégreront la nouvelle Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020). Enfin, les programmes de renouvellement urbain d'Avignon, Cavaillon et d'Orange - entrés dans une phase opérationnelle significative - seront également soutenus par le Département. ■

### 2. ACCOMPAGNER LES ACTIONS POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

L'accompagnement à la recherche de logement, prestation mise en concurrence en 2023, entrera dans une année de plein régime en 2024 avec potentiellement plus de 500 ménages en difficulté accompagnés par an.

Le Département portera le Service Local d'Intervention en Maîtrise de l'Énergie (SLIME) pour une nouvelle période 2024-2025. Le SLIME accompagnera

chaque année près de 300 ménages très modestes en situation de précarité énergétique. Le Département complète le financement de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) de ce programme, en partie grâce au Fonds de Solidarité Logement (FSL). Le pacte des solidarités est aussi un cofinancement possible identifié pour ces actions de lutte contre la précarité énergétique. ■

### ▲ 3. AMPLIFIER LES ACTIONS POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DE TOUS LES VAUCLUSIENS

Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) sera prolongé d'un an en 2024. Le SARE informe et accompagne tous les Vauclusiens pour rénover leur habitat, ainsi que leur local d'entreprise (pour le petit tertiaire privé).

Ce programme est cofinancé par des CEE et par les EPCI. Ce service est déployé sur le terrain par des partenaires associatifs (Agence Locale de la Transition Énergétique - ALTE, Centre pour l'Environnement et le développement des Energies Renouvelables - CEDER) et des acteurs locaux, notamment le Parc Naturel Régional du Luberon. Le Département poursuivra son accompagnement des ménages (sous condition de revenus rehaussés fin 2023) pour effectuer des travaux de rénovation énergétique de leur logement et les actions contribuant à améliorer leur efficacité énergétique, notamment grâce au dispositif départemental de sobriété énergétique (DDSE). Ce dispositif pourra évoluer pour accompagner efficacement les évolutions des dispositifs nationaux. ■



### ▲ 4. POURSUIVRE LES GARANTIES D'EMPRUNT POUR LE LOGEMENT SOCIAL

Afin de faciliter l'accès des bailleurs sociaux au financement bancaire en cette période de hausse des taux d'intérêt, le Département continuera à apporter sa garantie d'emprunt pour le financement de nou-

veaux projets. Au regard du risque encouru, le Département restera toutefois très attentif à la solvabilité des demandeurs pour l'octroi de cette garantie. ■



#### ■ Chiffres clés

- **Plus de 231 500** usagers reçus dans les EDeS en 2022.
- **Près de 20 000** personnes accueillies dans le cadre des permanences d'accueil immédiat afin de répondre à tous les usagers vauclusiens non connus de nos services.
- **11 710** personnes reçues par les acteurs du RESAIN pour les accompagner dans les démarches numériques. **80%** de ces personnes ne disposaient d'aucune connaissance informatique.
- **601** jeunes soutenus dans le cadre du FAJ et **1 510** ménages aidés grâce au FSL.

# POUR UNE EXIGENCE

## DE PROTECTION EN FAVEUR DE TOUS LES VAUCLUSIENS

### I – POURSUIVRE L'EXTENSION DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

Le Réseau Départemental de Santé constitue un des projets-phare du programme « Investir ». Il est composé de centres de santé départementaux et vient mailler le département d'une offre de soins en médecine générale pour faire face à la réduction de l'offre médicale, conjuguée à l'augmentation de la patientèle.

Le premier centre de santé départemental sur Avignon a ouvert ses portes en février 2023 et est constitué actuellement de trois médecins généralistes ayant réalisé près de 4 000 consultations jusqu'à ce jour. Un second centre de santé a ouvert ses portes sur Cadenet en mai 2023, avec ses trois médecins généralistes qui ont permis, jusqu'alors, d'effectuer près de 2 500 consultations.

Un troisième centre de santé départemental ouvrira ses portes le 1er décembre 2023 sur la commune d'Apt, doté d'un médecin généraliste à temps plein. Il est d'ores et déjà prévu de recruter un second médecin généraliste en 2024 portant l'effectif total de médecins du réseau départemental de santé à huit emplois. D'autre part, l'acquisition par le Département d'un bus médical itinérant, rattaché au centre de santé d'Apt, permettra d'offrir prochainement une offre de soin aux usagers du plateau de Sault.

Dans le courant de l'année 2024, le Réseau Départemental de Santé prévoit l'ouverture d'un quatrième

centre de santé sur Valréas destiné à accueillir un médecin généraliste. ■



# II – AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS ENFANTS

2024 sera la première année de mise en œuvre effective du Schéma Enfance Famille 2023/2028 soumis à l'Assemblée en fin d'année 2023, dont l'un des axes stratégiques est consacré à la prévention.

## ▲ 1. RENFORCER LES INTERVENTIONS PRÉCOCES DE PRÉVENTION

Afin de renforcer l'intervention précoce en périnatalité auprès des Vauclusiens en demande ou en difficulté dans l'exercice de leur parentalité ; une sixième sage-femme à disposition des futurs parents et des parents dès la naissance de l'enfant est actuellement en cours de recrutement.

D'autre part, tous les enfants vauclusiens âgés de 3 ans ½ à 4 ans ½ bénéficieront d'actions de dépistage précoce en 2024, grâce au renforcement de nos équipes en infirmières et puéricultrices. Le Département s'engage ainsi dans une véritable démarche de prévention d'un éventuel futur échec scolaire par cette action de santé publique. ■



## ▲ 2. MAINTENIR LES CONSULTATIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ DANS UN CONTEXTE DE PÉNURIE MÉDICALE

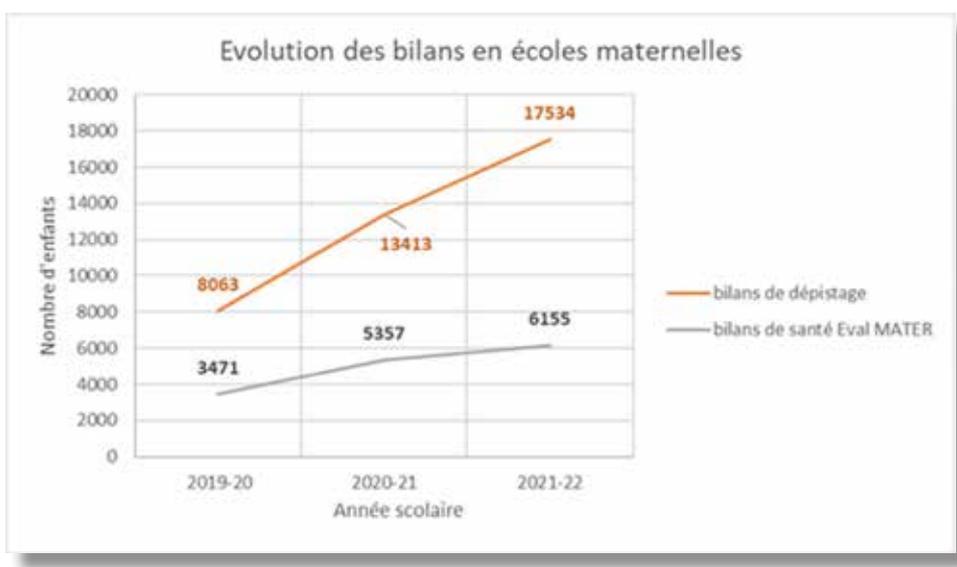
Malgré le manque de médecins, tant dans les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) qu'en secteur libéral, les consultations pédiatriques pour les parents et enfants vauclusiens de 0 à 3 ans seront maintenues. Des consultations médicales

gratuites pour enfants ont été assurées par des médecins et des puéricultrices accordant aux parents et aux enfants du temps, de l'expertise médicale ainsi que du soutien à la parentalité. 11 933 consultations ont été réalisées en 2022. ■

## ▲ 3. PRIVILÉGIER LE MAINTIEN À DOMICILE DES ENFANTS

Le nombre d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est en constante progression. Pour limiter ce phénomène, le Département met en place des mesures d'Action Éducative en Milieu Ouvert

(AEMO) renforcées pour permettre le maintien souhaitable au domicile de ces enfants, rendues possible par une intervention éducative intense auprès des parents et enfants concernés. ■



## 4. « DU SENS, UN MÉTIER, UN SALAIRE », RECRUTER 100 ASSISTANTS FAMILIAUX

Les assistants familiaux sont les personnes qui accueillent en continu à leur domicile un enfant confié par l'Aide Sociale à l'Enfance. L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil.

L'accueil familial est plébiscité dans la prise en charge d'enfants pour son accueil individualisé, favorisant des liens affectifs stables, des repères familiaux et l'inscription dans un réseau social ordinaire.

Le Département de Vaucluse, comme l'ensemble des Départements, est confronté à une diminution constante de ses effectifs d'assistants familiaux, du fait notamment de leur vieillissement naturel.

Aujourd'hui, 275 assistants familiaux sont salariés par le Département et accueillent environ 500 enfants (leur effectif s'est même élevé jusqu'à près de 350 personnes en 2011 pour ensuite connaître une décline régulière jusqu'à aujourd'hui). Ces dernières années, l'effectif a diminué tendanciellement d'environ huit personnes par an en raison d'un nombre structurel de départs supérieur au niveau des recrutements. C'est pourquoi, en prenant en compte les besoins actuels et en anticipant les futurs départs en retraite, le Département s'engage fortement pour le recrutement dès que possible de 100 nouveaux assistants familiaux.

Dans cette perspective, une nouvelle campagne de promotion a été engagée à partir de septembre 2023, innovante par son format digital, et percutante par son message clair : du sens, un métier, un salaire.

L'objectif majeur attendu de cette campagne est de contribuer à renforcer une prise en charge qualitative et durable pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, en répondant à leurs besoins de sécurité et d'épanouissement. ■



# III – ACCOMPAGNER AU MIEUX LE VIEILLISSEMENT DE NOS AÎNÉS



## ▲ 1. AGIR POUR PRÉVENIR AU PLUS TÔT LES SITUATIONS DE DÉPENDANCE

Chaque Vauclusien doit pouvoir vieillir en bonne santé, le plus longtemps possible et, lorsque les premiers signes de dépendance surviennent, chacun doit pouvoir être accompagné avec une offre de proximité adaptée qui permette de se maintenir à domicile.

Pour les personnes en situation de handicap, les capacités à vivre dans un environnement inclusif doivent être soutenues et l'accès à tous les domaines de la vie ordinaire facilité.

Le Département s'engage ainsi, en améliorant de manière continue les aides allouées pour les rendre accessibles à tous, quels que soient l'âge, l'état de santé, la spécificité du handicap ou le lieu d'habitation.

Orientation phare du schéma départemental de l'autonomie pour la période 2023-2028, l'accessibilité et l'inclusion représentent un investissement, certes financier, mais constitue aussi un investissement dans le lien social et dans l'économie, avec un secteur dynamique pourvoyeur d'emplois. ■

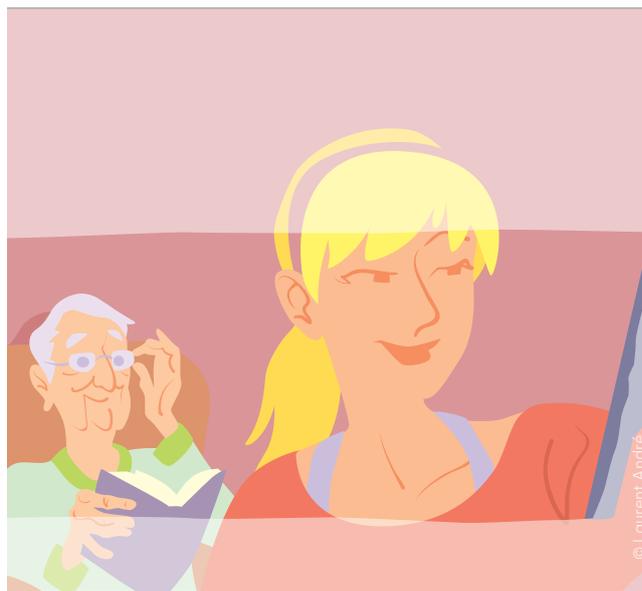
## ▲ 2. PRÉVENIR POUR MIEUX VIEILLIR

Un vieillissement démographique aussi intense que celui que nous connaissons actuellement nécessite, pour que la société dans son ensemble soit en mesure d'y répondre, de pouvoir prévenir en amont les pertes d'autonomie évitables au cours de l'avancée en âge, et ainsi d'éviter l'aggravation des situations déjà caractérisées par une incapacité.

Le Département se propose donc de renforcer les dispositifs proposés aux personnes âgées de 60 ans et plus et à leurs aidants en développant les actions de repérage précoce des fragilités ou encore en lançant les premiers travaux pour diminuer le reste à charge financier pour accéder à l'accueil de jour et à l'hébergement temporaire. ■

### ▲ 3. RENFORCER LES ACTIONS DE SOUTIEN À DOMICILE

Pour les situations les plus dégradées, le soutien à domicile se voit doté d'un nouveau dispositif, « les centres ressources territoriaux » qui permettent un appui et une coordination par une structure d'expertise des acteurs de proximité. Par ailleurs, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) vont devoir évoluer afin de proposer une meilleure coordination services/soins. ■



### ▲ 4. DÉVELOPPER LES TÉLÉSERVICES À LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) AU BÉNÉFICE DES USAGERS

La MPDH va poursuivre son action dans le sens de la simplification administrative et de la réduction des délais de traitement grâce au développement du téléservice, déjà en place, à la gestion électronique

de documents (GED) et à l'extension des droits à vie pour tous les bénéficiaires qui peuvent y prétendre. ■

### ▲ 5. GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ À UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT DE QUALITÉ



Dans un contexte inflationniste, il est crucial de pouvoir permettre aux établissements de disposer de moyens financiers suffisants, tout en maîtrisant les tarifs pratiqués pour que les résidents et leurs familles puissent faire face à cette dépense. De son côté, le Département contribue, au travers de l'aide sociale, à permettre aux plus vulnérables d'accéder à cette offre.

2024 permettra de poursuivre, en lien étroit avec les établissements, la recherche de gains d'efficacité en envisageant des mutualisations ou des regroupements de structures. ■

## ▲ 6. FAVORISER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT INCLUSIF

Un habitat inclusif est un petit ensemble de logements indépendants, caractérisé par la volonté de ses habitants de vivre ensemble, et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé pour favoriser l'autonomie.

L'aide à la vie partagée permet de soutenir la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée construit par ces habitants, et animé par les porteurs de projets. Cette deuxième année de mise en œuvre verra 4 nouveaux projets ouvrir en 2024. ■

## ▲ 7. DÉVELOPPER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Le Département co-finance, depuis plusieurs années, 2 postes d'intervenants sociaux en gendarmerie. En 2024, un nouveau poste sera financé, avec le soutien du Département, pour intervenir au sein du commissariat d'Avignon. D'autre part, le développement de réseaux territoriaux visant à la

prise en charge de personnes victimes de violences intrafamiliales et particulièrement les femmes, sera poursuivi. Trois réseaux existent à ce jour, l'objectif étant de couvrir à terme l'ensemble du territoire. ■



### ■ Chiffres clés

- **6 287** bénéficiaires de l'APA à domicile et 4194 en établissement.
- **2 624** bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP.
- **228** établissements et services pour personnes âgées et handicapées.
- **32 787** décisions et avis formulés par la Commission des Droits et de l'Autonomie.
- **11 187** accueils physiques à la Maison Départementale des Personnes Handicapées et sur les permanences sur le territoire.
- **54 858** accueils téléphoniques.

# POUR UN FONCTIONNEMENT OPTIMISÉ

## DE L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE

### I – RÉDUIRE LE RISQUE INFORMATIQUE

#### Moderniser et renforcer nos infrastructures informatiques

Le réseau cuivre, utilisé encore aujourd'hui pour la téléphonie fixe, est amené à disparaître officiellement pour la fin de l'année 2026. Pour se conformer à cette réglementation, la téléphonie fixe va progressivement migrer en fibre optique et en voix sur Internet Protocol (IP) (on utilise le réseau informatique pour faire passer la voix). Cette modernisation apportera une amélioration de la téléphonie et de la souplesse dans les déplacements des agents.

Pour faire face aux nouveaux enjeux de numérisation, et anticiper la volumétrie du stockage en constante évolution (environ 9% par an) par l'utilisation des technologies les plus récentes, il est prévu de renforcer le socle et l'infrastructure de stockage de l'ensemble de nos données afin de fluidifier et d'optimiser tous les accès à nos applications.

#### 1. ASSURER UNE SÉCURITÉ INFORMATIQUE OPTIMALE



En matière de sécurité informatique, il est envisagé le déploiement d'une stratégie de sensibilisation à la cybersécurité pour l'ensemble des agents ainsi que pour les élus. D'autre part, continuer à mieux détecter pour mieux se protéger contre les attaques informatiques avec le Centre Opérationnel de Sécurité (SOC) devient aujourd'hui une priorité essentielle.

En effet, 30% des collectivités ont subi des attaques en 2019, et ce chiffre a augmenté de plus de 50% en 2023 : La fréquence des cyberattaques et les dommages considérables qu'elles peuvent causer aux collectivités territoriales impliquent dorénavant la nécessité d'une sensibilisation de tous. Suite à la réalisation d'une première campagne, il a été défini une stratégie de sensibilisation pour tout le Département



qui permettra d'inscrire celle-ci dans la durée par la définition d'actions et leur financement pour les trois prochaines années.

L'exploitation d'un Centre Opérationnel de sécurité (SOC) externalisé et managé sera poursuivie en

2024, ce qui permettra, via des outils de détection sur les postes et serveurs et par de nombreuses actions internes de remédiation, de protéger efficacement ces équipements contre des tentatives d'attaque, telles que les rançongiciels, par une surveillance constante de comportements anormaux. ■



## ■ Chiffres clés

### France-relance/parcours cyber-sécurité :

- Mise en œuvre du « Pack initial » : audit complet de 40 000 €, financé entièrement par l'État, permettant de dresser un état des lieux exhaustif de la cyber-sécurité au Département.
- Pack relais : face à l'augmentation de la cyber-menace de plus de 50 % par rapport à l'avant-COVID, définition, grâce à cet état des lieux, du plan de sécurisation sur 3 ans, financés à hauteur de 50 000 € par l'État comprenant le projet de sensibilisation.

### Stockage/Téléphonie :

- Augmentation très importante du stockage d'environ 6 téraoctets par an depuis 2020.
- 3 060 lignes téléphoniques en fonction actuellement sur 60 sites.

# II – CONCILIER COMMANDE PUBLIQUE SÉCURISÉE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## ▲ 1. METTRE EN ŒUVRE UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Dans le cadre d'une recherche d'optimisation de l'achat responsable, le service de la commande publique, en étroite collaboration avec l'ensemble des directions du Département, va mener une réflexion sur la mise en place d'un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER), prévu à l'article L.2111-3 du code de la commande publique. Ce schéma doit déterminer :

- les objectifs de politique d'achat de la collectivité et comporter des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés ;
- des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Le SPASER contribue également à la promotion d'une économie circulaire qui consiste à produire des biens et des services de manière durable, en

limitant la consommation, le gaspillage des ressources et la production des déchets. ■

## ▲ 2. DIMINUER LES RISQUES PESANT SUR LA COLLECTIVITÉ

En matière d'optimisation de la gestion des risques, le service juridique poursuivra la transformation et la modernisation des procédures dans le domaine assurantiel afin de mieux maîtriser notre sinistralité et son impact sur le montant des cotisations et des franchises dans un contexte de profond renchérissement du marché de l'assurance.

Le Département poursuit, d'autre part, sa politique de modernisation d'applicatifs informatiques dans

la perspective de la mise en place d'un outil de gestion et de suivi des contentieux et assurances. Parallèlement, la Collectivité manifeste sa volonté d'accompagner, et d'apporter, l'expertise du service juridique par la mise en place de formations dans les domaines juridique, commande publique, protection des données ou veille documentaire afin de répondre aux différents besoins des services opérationnels. ■

# III – LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES CITOYENS ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

## ▲ 1. FACILITER L'ACCÈS AUX TÉLÉSERVICES

Le Département souhaite également développer les téléservices rendus aux citoyens et aux partenaires. A cet effet, il mettra en œuvre une nouvelle solution de portail de téléservices plus ergonomique pour l'utilisateur, et plus simple à administrer par

les services. Cette solution permettra de déployer plus facilement des téléservices quel que soit le domaine de compétences (collectivités, associations, insertion, social...). ■

## ▲ 2. INFORMATISER POUR OPTIMISER LA GESTION DES CENTRES ROUTIERS

En collaboration avec la Direction des interventions et de la sécurité routière (DISR), la Direction des systèmes d'information (DSI) va déployer dans les centres routiers un outil qui contribuera à l'amélioration de l'entretien des routes en modernisant :

- les fonctions de planification, de suivi et de compte rendu d'activité des travaux en régie et missions des centres routiers ;
- les missions de patrouillage des centres en les dotant de matériels numériques nomades pour les relevés. ■

### ▲ 3. CONSTRUIRE UN SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE

En collaboration avec le service des Archives départementales, la DSI va équiper ce service d'une solution logicielle permettant l'archivage électronique :

- des archives définitives versées, ou déposées, par les services et organismes producteurs (services du Département, de l'État, organismes chargés d'une

mission de service public, communes de moins de 2 000 habitants, personnes ou organismes privés) ;

- des archives électroniques intermédiaires du Département, c'est-à-dire des archives conservées par les services au stade antérieur de l'archivage. ■

### ▲ 4. UTILISER DE NOUVEAUX CANAUX DE COMMUNICATION POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Dès 2021, le Département de Vaucluse a réorienté sa stratégie de communication sur deux plans : une mise en avant plus poussée de l'attractivité du territoire et une montée en puissance des supports numériques. Ces deux axes resteront structurants en 2024.

Sans sacrifier à l'information sur les actions menées dans l'intérêt des Vauclusiens et les aides auxquelles ils peuvent prétendre, le Département a souhaité mettre l'accent sur l'attractivité du territoire, l'objectif étant de faire connaître ses nombreux atouts au plan local comme à l'échelle nationale.

C'est d'ailleurs sur cette thématique que le Département a conçu une campagne de recrutement de médecins salariés, couronnée de succès (et d'ailleurs récompensée en septembre 2023 par un grand Prix du magazine Stratégies). A travers l'agence départementale Vaucluse Provence Attractivité, le Département a également lancé une grande opération de communication dont les visuels empruntent à l'univers du cinéma, baptisée « *Vaucluse, Sud des possible* ». Des opérations de ce type seront pour-

suivies dans les prochaines années car elles font partie intégrante de la stratégie globale résumée par le mot d'ordre « Investir ».

Par ailleurs, le Département va continuer à monter en puissance sur les canaux de communication numériques, et tout particulièrement les réseaux sociaux. Sans abandonner l'édition papier de la revue « *84 le magazine* », diffusé trois fois par an, à raison de 250 000 exemplaires, la Collectivité est déjà - et sera plus encore à l'avenir - présente sur les réseaux sociaux.

Après avoir triplé le nombre d'abonnés de la page [Facebook](#) en deux ans (aujourd'hui 32 000 followers), l'effort se portera dès 2024 sur la page [LinkedIn](#). Dans le même temps, si le site [vaucluse.fr](#) a déjà fait l'objet d'améliorations sensibles, l'objectif est de l'utiliser à l'avenir comme une véritable vitrine, non seulement de la collectivité, mais aussi du territoire. Ce choix permet à la fois de réduire le recours au support papier, et de mieux coller aux habitudes de consommation d'informations du XXI<sup>e</sup> siècle. ■





